

# GRAND CONSEIL

## Session ordinaire de juin 2004

---

### Séances des 7, 8 et 9 juin 2004

---

### Séance du lundi 7 juin 2004

*Présidence:* M. le député Patrice Clivaz.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le 7 juin 2004, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

*M. le président Patrice Clivaz* prononce l'allocution inaugurale suivante:

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés,

J'ai le plaisir d'ouvrir la session du mois de juin 2004.

Il y a moins d'une semaine, notre Parlement et le canton du Valais ont eu la douleur de perdre un de leurs grands serviteurs, M. le conseiller d'Etat Richard Gertschen, enlevé trop tôt à l'affection des siens.

Richard Gertschen war 68 Jahre alt als ihn der Tod ereilte. 1997 trat er in den Ruhestand, dies nach einer beispielhaften politischen, beruflichen und familiären Karriere. Wie viele in diesem Parlament habe ich Richard Gertschen persönlich sehr gut gekannt und geschätzt. 1969 wurde er in den Grossen Rat gewählt, wo er bis 1985 sass, in den Reihen der CVPO. Ehemaliger Präsident von Naters und dann 1985 war er Grossratspräsident, 1977 - 1985 war er Präsident von Naters und dann Chef vom Departement für Justiz, Polizei und Militär. Er war ein glücklicher Vater, ein engagierter Christ und dann ein aufmerksamer Grossvater, da oben auf der Belalp. Als exakter Jurist spielte er eine bestimmende Rolle als Vater der etappenweisen Totalrevision der Walliser Kantonsverfassung. Dabei wurden neue Grundlagen für die Beziehung zwischen Kirche und Staat geschaffen. Die Reorganisation des Polizeikorps, der Schutz der Bevölkerung im Katastrophenfall und der Zivilschutz waren auch wichtige Anliegen, die unter seiner Führung behandelt wurden. Bekannt durch das Bild des Pfeifenrauchers, hat er unsrem Kanton viel gegeben und konnte leider nicht genug vom verdienten Ruhestand profitieren. Er sass am Parlamentspult mit Bernard Bornet, Raymond Deferr, Hans Wyer, Bernard Comby, Wilhelm Schnyder und Serge Sierro.

## Lu-7-6

Wir drücken Frau Trudi Gertschen, den Kindern und den Anverwandten unser aufrichtiges Beileid und die Dankbarkeit des Kantons aus.

Am 17. Mai war auch die Mitteilung des Todes des ehemaligen Grossrats Xaver Theler eine sehr traurige Meldung. De 1993 à 2001, ce père de quatre enfants siégea également dans les rangs du groupe CVPO et, à l'instar de nombre d'entre vous, je me souviens fort bien de son engagement qualitatif et de sa gentillesse.

Le dernier jour de la session de mai, la nouvelle du décès du papa de notre responsable technique, M. Jean Gapany, nous est également parvenue.

En mémoire de toutes ces personnes, qui ont rejoint la Maison du Père, je vous demande de vous lever et de respecter quelques instants de silence.

(...)

Je vous remercie.

Ce mois écoulé, première étape de mon parcours de président, fut fort riche en festivals de musique, de chants et en fêtes de gymnastique. Permettez que je ne vous en cite pas la liste, ce serait un cours de géographie du canton.

Je rappellerai simplement, au niveau politique, le vote du 16 mai sur les objets liés à l'AVS, à la TVA et au paquet fiscal.

Au lendemain de la réception de Randogne et de Crans-Montana, moment fort de mon année présidentielle, ce qui me permet de vous remercier pour votre présence et les fleurs dont vous m'avez gratifié, le peuple suisse – et valaisan avec une netteté de plus de 80% – renvoyait le Conseil fédéral à ses cahiers, les paquets étant trop lourds et complexes à digérer.

Zur gleichen Zeit, auf anderen wunderschönen Bergen, erreichten die Bergführer Kilian Volken und Peter Geschwentner den höchsten Berg der Welt, den 8'884 Meter hohen Mount Everest, auf den Spuren der grossen Walliser Alpinisten Rasso Bumann und Diego Wellig.

Le 22 mai, le parti socialiste fêtait les 30 ans de la maison du peuple à la Rue de Conthey et, signe des temps qui changent, dans les quotidiens et sur les ondes de notre canton fleurissaient en pleines pages légères l'annonce de l'ouverture d'un erotic center à Sion.

Le 25 mai, un pêcheur de 89 ans, véritable miraculé, lançait sa gaule et résistait à une décharge de 16'000 volts.

Un jour plus tard, Samuel Antille de Sierre obtenait, au concours suisse de musique pour la jeunesse, le premier prix de flûte traversière.

A Martigny, la Fondation Gianadda vibrait des préparatifs de l'exceptionnelle exposition de la Phillips Collection. Le 28 mai, Léonard Gianadda, avec une verve toute de finesse et de classe, inaugurait cette exposition, vernissage auquel assistait le président de la Confédération, M. Joseph Deiss.

Etrangeté de la programmation cantonale, le même week-end, le football valaisan jouait au même sport sur deux terrains avec la Cup of the Alp dans le Haut-Valais et le Tournoi international de Monthey, avec la victoire de l'Olympique de Marseille et de Rapid Wien.

Dans la foulée de ces victoires, notre canton était honoré par la visite de M. l'ambassadeur du Canada Jean-Paul Hubert.

## Lu-7-6

L'économie a continué à nous créer maints soucis, avec en particulier des dégraissages à Visp où Teranol perdait 39 de ses 186 emplois.

Véritable symbole du mélange zwischen dem Ober- und Unterwallis, le Tir de Finges et ses 1'400 tireurs de toute la Suisse couronnait la section de Feschel-Guttet.

A Sion, l'inauguration de la nouvelle Place du Midi redessinait la ville alors que Sierre se montrait quelque peu amer, mais beau joueur en perdant le service de pédiatrie à l'hôpital et en remerciant Hermann-Michel Hagmann, fondateur-directeur du centre médico-social régional, démographe bien connu, qui faisait valoir ses droits à la retraite.

Enfin, ce week-end du 6 juin restera marqué dans l'histoire par la présence de Gerhard Schröder à Arromanches, 60 ans après, et par la présence du Pape Jean-Paul II à Berne accueilli comme une pop star par 70'000 personnes, dont beaucoup de Valaisans, jeunes et moins jeunes.

Et, pour terminer, permettez au skieur que je suis, défenseur invétéré de ce pan si capital de l'économie, de me réjouir avec vous du nouveau mandat relevé par Pirmin Zurbriggen: la présidence de Ski-Valais.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce petit tour d'horizon est terminé.

### *Ordre du jour:*

1. Communication  
Liste des questions déposées
2. Loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement, deuxième lecture  
Entrée en matière
3. Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles"  
Entrée en matière et vote de principe
4. Rapport de la commission de gestion sur la Banque Cantonale du Valais (exercice 2003)
5. Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters  
Entrée en matière
6. Projet de loi sur le notariat, première lecture  
Entrée en matière
7. **Développements DEIS/Entwicklungen DVIS:**
8. Motion de la députation radicale du district de Sierre, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia, concernant la révision de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 18 novembre 1977 (07.11.2003), (4.448)
9. Interpellation der SPO-Fraktion, durch Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, betreffend unmenschliche Behandlungen durch Walliser Justiz und Fremdenkontrolle (02.12.2003), (4.449)
10. Motion des députés Gabriel Bender, Alexandre Luy (suppl.) et consorts concernant: créer les bases légales en vue de réglementer les salons de coiffure (02.12.2003), (4.450)
11. Postulat du groupe DC du Bas-Valais, par la députée Margrit Picon-Furrer, concernant les missions du Bureau de l'Egalité (03.12.2003), (4.451)
12. Interpellation du député Gabriel Luisier et consorts concernant Biar SA /

## Lu-7-6

- Lourtier - Reconnaissance du brevet de M. Guy Masson (04.12.2003), (4.452)
13. Interpellation du groupe socialiste du Valais romand, par le député (suppl.) Fabio Di Giacomo, concernant: touche pas à mon petit commerce! (13.01.2004), (4.453)
  14. Interpellation du député Laurent Léger et consorts concernant les casinos en Valais (05.02.2004), (4.454)
  15. Interpellation du député Cyrille Fauchère (UDC) concernant la prostitution (05.02.2004), (4.455)
  16. Motion der zweiten Kommission über die politischen Rechte, durch Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, betreffend Abänderung des Artikels 87 in der Kantonsverfassung "Wahlmodus, Bedingungen der Wahlfähigkeit, Dauer der öffentlichen Ämter" (11.05.2004), (4.463)

# 1. COMMUNICATION

## Liste des questions déposées

## 2. LOI

### sur le frein aux dépenses et à l'endettement, deuxième lecture

*LOI*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

*RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

C'est la cinquième fois que le Parlement palabre de cette question. Il est inutile de revenir sur le fond et sur la forme. Peut-être induits en erreur, les citoyens ont choisi. Il sera temps maintenant que les féroces défenseurs de ce projet expliquent à la population ce que ce double frein signifie concrètement, mais ceux-là sont en train de gesticuler comme s'ils étaient attaqués par un essaim de guêpes.

Le député remonte-pente crie au loup; le député patronat crie au feu; le député président de commune crie aux voleurs; la députée présidente d'institution crie au secours.

La gauche, soutenue par un quart de l'électorat lors de cette votation populaire, se contentera de rappeler qui a dérangé le nid de guêpes.

## Lu-7-6

Les socialistes demandent au Parlement, enfin à sa majorité qui a voulu ce double frein, d'assumer avec cohérence ce malheureux choix politique.

Par anticipation, nous faisons cette semaine déjà l'exercice pour le budget 2005. La commission Luyet, qui n'est ni une armée libératrice, ni des aficionados de Lourdes, ni de doctes savants détenteurs d'un super pouvoir, mais qu'une simple commission du Parlement, dans son rapport, a démontré qu'il est douloureux de tailler dans le lard... même d'un mammoth et surtout quand ce mammoth est maigre et amaigri. Rien que cela devrait vous inciter à revenir en arrière!

Les socialistes n'ont pas à faire ce pas de retrait puisqu'ils ont toujours combattu ce double frein, et ils continuent à refuser ce projet ainsi que l'entrée en matière.

Je vous remercie.

*M. le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud:*

Le double frein aux dépenses et à l'endettement vient une nouvelle fois sur la table du Grand Conseil. Le groupe DC du Bas-Valais peut donc vous dire une nouvelle fois tout le bien qu'il pense de cette mesure.

Le texte de loi, qui ressort des débats des deux commissions, est à la fois aussi rigide que nécessaire, aussi rigide que l'a clairement souhaité le souverain valaisan, et à la fois aussi souple que nécessaire. La rigidité est suffisamment grande pour qu'il ne soit pas possible d'utiliser des artifices comptables pour se détourner de la volonté de ce Parlement qui est, rappelons-le, d'appliquer les principes de la durabilité aussi en matière de gestion des deniers publics.

A part quelques irréductibles rêveurs dans ce Parlement, personne n'estime judicieux de laisser à nos enfants un trou financier de plusieurs milliards en guise de compte de l'Etat. Les soi-disant progressistes de ce Parlement se targuent d'être progressistes, mais sont les seuls à faire des pas en retrait.

La loi que nous nous apprêtons à accepter fait preuve de suffisamment de souplesse pour faire face aux moments difficiles, aux moments où la tempête financière et les revers de fortune souffleront sur notre cher canton.

Des exceptions seront donc tolérées au strict respect du double frein aux dépenses et à l'investissement, mais ces exceptions ne sauront être qu'exceptionnelles et un rapide amortissement des découverts momentanément acceptés devra impérativement corriger le tir.

Nous avons donc affaire à une bonne loi. Le groupe DC du Bas-Valais, qui souhaite qu'un pas en avant soit fait, accepte évidemment l'entrée en matière.

*Hr. Grossrat Louis Nanzer:*

Bei der Abstimmung für die Einführung einer Ausgaben- und Schuldenbremse hat sich die Bevölkerung mit grossem Mehr für deren Einführung ausgesprochen. Nun ist es an der Zeit den Willen des Stimmbürgers umzusetzen und das vorliegende Gesetz voranzutreiben. Gesetze sind nicht immer angenehm, aber in diesem Fall dringend notwendig, um den Finanzhaushalt des Kantons einigermaßen in den Griff zu bekommen.

Die FDPO stand und steht immer noch für die Einführung einer Ausgaben- und Schuldenbremse und ist für Eintreten.

## Lu-7-6

Danke.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Andréane Theytaz:*

L'état des finances cantonales inquiète fortement le groupe DC du Centre. C'est pour cette raison qu'il salue ce projet de loi concernant le frein aux dépenses et à l'endettement. En effet, nous considérons ce double frein comme un outil indispensable pour maîtriser les dépenses et amortir la dette de l'Etat. Cependant, cet outil ne doit pas être utilisé au préjudice des investissements. Il s'agit bien de dégager les priorités et non de supprimer tout investissement.

Le Conseil d'Etat sera donc contraint d'exprimer une volonté d'équilibre commune et non plus une défense des intérêts individuels de chaque département.

En conclusion, il est primordial pour l'avenir que le Conseil d'Etat se donne les moyens de fixer des limites, même si certaines mesures risquent d'être drastiques comme par exemple d'étudier la possibilité de toucher à la masse salariale.

Le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière. Il a été néanmoins surpris que ce soit la commission thématique qui traite de ce projet de loi en deuxième lecture.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) André Vernay:*

Voici une loi simple, précise pour régler un problème complexe.

Cette loi est l'aboutissement d'un long processus de réflexions et de décisions au sein de toutes les instances politiques de ce canton. C'est également l'aboutissement d'une demande populaire clairement affirmée qui a abouti à une large acceptation de l'article 25 de la Constitution.

Nous nous en réjouissons et acceptons l'entrée en matière.

*Frau Grossrätin Emmy Fux-Summermatter:*

Das Gesetz über die Ausgaben- und Schuldenbremse ist eine Vorlage, die von der SPO nicht unterstützt werden kann.

Der Staat hat Aufgaben zu erfüllen, zu denen er von Gesetzes wegen verpflichtet ist. Zur Erfüllung dieser Aufgaben braucht er jedoch auch die entsprechenden Mittel. Es ist ein altes Anliegen der SPO und wurde von uns auch immer wieder eingebracht, dass der Staat sich antizyklisch verhalten soll. In Zeiten, in denen die Wirtschaft gut läuft und die Staatskassen voll sind, Rückstellungen zu machen, macht Sinn. Wenn es der Wirtschaft jedoch schlecht geht und praktisch kein Wachstum nachgewiesen werden kann, auch noch dem Staat ein Sparkorsett zu verpassen, das ist falsch. Das Wallis braucht dringend einen Motivations- und Investitionsschub und nicht eine doppelte Bremse, die jegliches Wachstum blockiert.

Die SPO-Fraktion wird dieser Gesetzesvorlage nicht zustimmen.

## Lu-7-6

*Hr. Grossrat Louis Ursprung:*

Die Finanzkommission und die CVPO stellen fest, dass der Gesetzesentwurf voll und ganz dem Willen des Souveräns entspricht, da die Bestimmungen über die Ausgaben- und Schuldenbremse im abgeänderten Artikel 25 der Verfassung berücksichtigt wird. Der Gesetzesentwurf sieht nicht nur Ausnahmen vor, sondern bestimmt auch innerhalb welcher Frist Überschreitungen getilgt bzw. finanziert werden müssen. Die von der Finanzkommission in der ersten Lesung eingebrachten Abänderungsanträge, insbesondere der verlangte Grundsatz in bezug auf die Einhaltung der Kontinuität bei den buchmässigen Abschreibungen wurde aufgenommen.

In diesem Sinne dankt die Finanzkommission der thematischen Kommission für die Aufnahme unserer Anträge und für ihre Arbeit.

Das vorliegende Gesetz berücksichtigt die Forderungen der Finanzkommission und entspricht den Erwartungen des Souveräns.

Die Finanzkommission und die CVPO sind für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Je vous informe que M. le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder est excusé ce matin puisqu'il préside la séance finale de la commission d'experts pour l'harmonisation fiscale.

Il est remplacé par M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier qui ne désire pas prendre la parole.

Comme il y a des oppositions à l'entrée en matière, nous devons voter.

**Par 81 voix contre 16 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur cette loi.**

### **3. RAPPORT INTERMEDIAIRE DE LA COMMISSION "MESURES STRUCTURELLES"**

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens:*

Tout d'abord, je tiens à remercier la commission pour son courage politique face à un travail qui aurait finalement dû être celui du Gouvernement.

## Lu-7-6

Ainsi, Chers collègues, nous allons certainement souvent voir, au cours de ces prochains exercices, le Gouvernement se retrancher derrière des phrases types du style "mais, c'est vous, les députés, qui en avez décidé ainsi".

Cela dit, la commission a pris soin d'étudier avec réalisme la variante retenue quant à l'enveloppe globale: un volet d'économies (le fonctionnement et l'investissement) et un volet de recettes.

Le groupe radical aurait, toutefois, espérer voir déjà apparaître quelques mesures structurelles liées à l'opérationnel, telles que le statut du fonctionnaire qui devient un frein à la logique du travail du NPM et le statut des auxiliaires, par exemple. Mais patience et espoir, ces mesures devraient être traitées lors du second rapport.

La commission a donné un cadre d'économies au Conseil d'Etat. Celui-ci aura alors tout le loisir de proposer des modifications et des adaptations. Il en relève, en effet, de sa responsabilité et, là, impossible de se cacher derrière la commission des structures.

Le groupe appuie aussi la commission dans sa volonté de refuser toute solution de facilité qui tendrait à un transfert de charges sur les communes. Toutefois, un souci pour le groupe radical est de voir l'augmentation probable de la fiscalité, liée à l'augmentation du personnel. Quant aux coupes linéaires, ce système peut bien s'utiliser ponctuellement pour le budget 2005, mais il faudra veiller, pour le futur, à utiliser un autre système. En effet, les coupes dans les Départements de l'éducation et de la santé ont de toutes autres incidences que celles effectuées pour l'entretien des routes, par exemple.

Nous acceptons ce rapport intermédiaire, appuyant ainsi la bonne continuation de ce projet, mais nous espérons que, contrairement à la table ronde, qui a pris des allures de soucoupe volante afin de mieux disparaître dans les méandres de l'univers cantonal, la commission des structures ne nous laissera pas un vague souvenir de film de science-fiction.

*M. le député Roland Carron:*

"Dites-nous où couper!" Cette lancinante sollicitation du grand argentier, nous l'avons entendue lors de l'élaboration de chaque budget.

Aujourd'hui, la réponse est apportée avec une clarté éclatante. En effet, la commission Luyet a empoigné le problème à bras le corps et nous présente, aujourd'hui, un rapport clair, précis, musclé, élaboré avec une systématique rigoureuse. Ce titanesque travail encyclopédique mérite que le Gouvernement lui accorde toute son attention.

A l'évidence, les 177 mesures ciblées pourraient être discutées et rediscutées, mais il serait regrettable de tomber dans ce travers, car, inévitablement, le processus se verrait bloqué. Au contraire, il faut garder de la hauteur pour démontrer au Gouvernement qu'il est possible de faire des économies. En ce sens, la commission s'est substituée à l'Exécutif.

En suivant la commission Luyet avec, à la veille des prochaines échéances électorales, l'appui des citoyens par deux fois largement manifesté, le Grand Conseil peut faire en sorte que l'élaboration du budget devienne vraiment son affaire.

Il est clair que les propositions d'économies formulées seront mal reçues. En effet, elles seront forcément mal venues là où elles sont proposées, car on ne peut pas économiser dans le social, dans la formation, dans l'agriculture, sur les routes, etc. Voilà pourquoi, tous ensemble, nous aurons d'autant plus de mérite à réussir l'exercice.



## Lu-7-6

Les sacrifices demandés touchent tous les départements. C'est une question d'équité. Mais l'effort doit être consenti proportionnellement au budget global de chacun des départements. Nous pensons, à ce sujet, que des améliorations doivent être faites, et le Conseil d'Etat ne manquera pas de rétablir l'équité, pour l'instant boiteuse, entre les départements.

L'Administration, qui a été largement auditionnée par la commission – mais en a-t-elle assez profité? – n'a plus d'excuses et doit appliquer la politique voulue par le Parlement. Si aucune dépense n'est inutile, toutes ne sont pas indispensables.

La volonté d'appliquer le double frein doit être constante et l'analyse des prestations n'est pas la tâche d'un printemps, mais devra se renouveler et se poursuivre annuellement. Agir autrement provoquerait l'incompréhension et la déception des citoyennes et des citoyens valaisans qui ont exprimé clairement cet impératif.

Quoi qu'il en soit, les députés DC du Bas-Valais resteront vigilants et interviendront cet automne, si nécessaire, pour la prise en compte des propositions faites ce jour. Il faudra impérativement atteindre l'objectif de la commission aujourd'hui de 123 millions.

Vu, enfin, que la commission a eu, en plus, la sagesse de laisser au Conseil d'Etat la porte ouverte pour des redressements plus opportuns, plus adéquats, qu'il ne manquera pas, cas échéant, de proposer, les députés DC du Bas-Valais acceptent le rapport de la commission Luyet et souscrivent pleinement à ses propositions et conclusions.

Pour le surplus, nous restons dans l'attente du deuxième rapport sur les mesures structurelles et souhaitons bon courage à la commission.

Les députés DC du Bas-Valais acceptent l'entrée en matière et le rapport.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député Roland Carron. Vous avez utilisé 4'56". Il reste 9 intervenants..., je vous demande donc, Mesdames et Messieurs les députés, de ne pas trop abuser de votre temps de parole.

*Hr. Grossrat Fredy Huber:*

Man könnte es auch als Führungsschwäche unserer Regierung bezeichnen, wenn dieses Parlament dem Staatsrat vorschreiben muss wo er zu sparen hat, um in Zukunft eine ausgeglichene Rechnung zu präsentieren. Als ob in der Wirtschaft der Verwaltungsrat sich ins operative Geschäft einmischen würde oder sich darum kümmern würde.

Wie dem auch sei, Ziel ist ein ausgeglichenes Budget 2005 im Sinne der Ausgaben- und Schuldenbremse zu präsentieren. Dieses Ziel will man auf verschiedenen Wegen realisieren.

Die CSPO nahm mit Interesse von den ersten Sparmassnahmen, welche die Kommission Luyet vorschlägt, Kenntnis. Die Sparvorschläge sind in der Stossrichtung sicher richtig, auch wenn die CSPO nicht allen Sparvorschlägen uneingeschränkt zustimmen kann. Was auffällt ist, dass bereits vor deren Umsetzung einige Ziele nicht erreicht werden können, weil der Grosse Rat unabhängig davon andere Entscheide bereits gefällt hat. Ich denke da an die Erhöhung der Motorfahrzeugsteuer, die durch den Wegfall der Besteuerung des

## Lu-7-6

Zweitautos zur Farce wird. Ein weiteres Mal kann man sich Gedanken machen über die Glaubwürdigkeit dieses Parlaments.

Auch die CSPO-Fraktion wird sich im Grossen Rat für eine Umsetzung aller vernünftigen Massnahmen einsetzen. Sie begrüsst es, dass die Kommission nicht allgemeine lineare Kürzungen, sondern gezielte Sparvorschläge und Mehreinnahmen auflistet, die im Rahmen des Budgets 2005 einzeln geprüft werden müssen. Richtig ist auch, dass nicht nur eine neue Einnahmequelle gesucht wird, sondern vor allem die Ausgaben reduziert werden. Die CSPO befürchtet jedoch, dass letztlich zu viele Lasten auf die Gemeinden abgeschoben werden. Zudem bedauert die CSPO, dass mit den Vorschlägen vor allem "Budget-Kosmetik" betrieben wird, während wirkliche strukturelle Sparvorschläge bisher kaum vorliegen. Will der Kanton ein finanzielles Gleichgewicht erreichen, so kommt er in einer zweiten Runde um strukturelle Massnahmen nicht herum.

Die CSPO wird dem Eintreten zustimmen und auch den Grundsatzentscheid mittragen. Da es sich hier nicht um eine Detailberatung handelt, verzichten wir auf das Auflisten von verschiedenen Änderungsvorschlägen. Diese Vorschläge, die wir während der Budgetberatung einbringen werden, dürfen selbstverständlich das Ziel des ausgeglichenen Budgets 2005 nicht gefährden, d.h. ist ein Sparvorschlag aus berechtigten Gründen nicht umsetzbar, muss er durch eine andere Massnahme kompensiert werden.

Im Namen der CSPO-Fraktion danke ich Herrn Grégoire Luyet und seiner Kommission für die ausgezeichnete Arbeit. Der Staatsrat ist nun gefordert.

Ich danke.

*M. le député Patrick Crettenand:*

La commission mesures structurelles nous gratifie d'un volumineux rapport. Toutefois, les résultats de ses travaux laissent le groupe socialiste du Valais romand bien dubitatif.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que la démarche choisie par la commission nous paraît tout à fait adéquate. Elle s'est, en effet, attaquée à tous les secteurs de l'Administration sans aucun tabou. Nous relevons également que de nombreuses mesures retenues satisfont certaines de nos revendications de longue date. Pour n'en citer que quelques-unes: engagement de taxateurs supplémentaires auprès du Service cantonal des contributions ou volonté d'autofinancement du Service de la chasse, de la pêche et de la faune, par exemple.

Par contre, notre groupe déplore le manque de vision d'avenir des propositions retenues. Ce sont en effet, pour une grande partie, les rubriques budgétaires liées aux innovations, aux programmes de recherche et à la formation qui trinquent. Par ailleurs, nous avons le désagréable sentiment que, une fois de plus, les groupes les plus faibles de la société vont faire les frais des programmes d'économies. En effet, au vu des efforts demandés à certains services en regard du traitement réservé à d'autres (établissements pénitentiaires, police cantonale), nous ne pouvons que nous étonner. De plus, en ces temps difficiles pour l'économie valaisanne, la baisse des investissements publics de quelque 30 millions nous paraît tout sauf judicieuse.

Il sied toutefois de relever encore deux aspects de ce rapport:

## Lu-7-6

1. L'exercice, auquel s'est attelée la commission mesures structurelles, était loin d'être facile. Il n'était pas évident, en effet, de se substituer au Conseil d'Etat pour tenter d'élaborer les prémices d'un budget 2005 équilibré.
2. Cela représente les premières conséquences du double frein aux dépenses et à l'endettement voulu par le peuple. Or, l'on s'aperçoit, d'une part, que l'application rigide des principes d'économies transforme les politiques en un collège d'administrateurs de luxe dont la marge de manœuvre devient extrêmement ténue et, d'autre part, que s'il est facile de coucher de grands principes sur le papier, leur application devient douloureuse. Il est, en effet, assez confortable de crier au gaspillage, de traiter l'Etat de mastodonte grasseyé, mais lorsqu'il s'agit d'économiser, on remarque très vite qu'avec chaque franc que l'on enlève au budget de l'Etat, ce sont des prestations que l'on touche et que, derrière ces prestations, se trouvent des citoyens bénéficiaires de ces mêmes prestations. Certes, le citoyen a plébiscité l'article constitutionnel sur le double frein; à lui maintenant d'apprendre à vivre avec les conséquences. Il faut bien assumer ses choix. On ne peut pas à longueur de temps réclamer moins d'Etat, tant sur les plans fédéral que cantonal, et penser que cela n'aura aucune influence sur les prestations que l'Etat offre au quotidien à tout un chacun.

Ainsi, au moment du vote, le groupe socialiste du Valais romand s'abstiendra ou refusera ce rapport.

*Hr. Grossrat Andreas Wyden:*

Die Einführung einer Ausgaben- und Schuldenbremse, über welche wir vorher die Eintretensdebatte in zweiter Lesung geführt haben, wurde durch das Walliser Stimmvolk am 22. September 2002 mit fast 70 prozentiger Mehrheit angenommen. Diese überwältigende Zustimmung fusste unter anderem auf der Befürchtung, dass wir heute und jetzt schon all die finanziellen Ressourcen unserer Nachkommen verbrauchen und perspektivloses Schuldenerbe hinterlassen. Bedenken und Ängste, die sich auch schon bei der Abstimmung über die Einführung einer Ausgaben- und Schuldenbremse auf eidgenössischer Ebene gezeigt haben.

Diese Resultate waren klar und unmissverständlich. Klar und unmissverständlich waren auch die Forderungen, die unsere und andere Fraktionen hier im Grossen Rat bei den jeweiligen Budget- oder Rechnungsberatungen erhoben haben. Es erstaunt daher doch sehr, dass im Anschluss an diese Beratungen und Abstimmungen seitens des Staatsrats keine Vorwärtsstrategie entwickelt wurde. Im Vergleich zu den Regierungen anderer Kantone überrascht diese passive Haltung. Hier wurden nämlich strukturelle Massnahmen und Einsparungen durch den Regierungsrat konzipiert. Im Gegensatz dazu, muss in unserem Kanton der Grosse Rat die Initiative ergreifen und eine Kommission mit einer Aufgabe betreiben, die eigentlich von der Verwaltung unter der Führung des Staatsrats hätte ausgeführt werden müssen.

Der nun vorliegende Zwischenbericht zeigt Einsparungen für das kommende Jahr auf und beinhaltet verständlicherweise wenig bis keine Vorschläge für Massnahmen im strukturellen Bereich. Dies war ja in dieser kurzen Zeit auch nicht möglich. Es gilt vielmehr festzuhalten, dass die Kommission Luyet eine par force Leistung erbracht hat. Das eigentliche Potential von Optimierungen und Einsparungen kann jedoch erst dann ausgeschöpft werden, wenn Strukturen hinterfragt und angepasst werden. Dieser äussert wichtige Schritt soll -

## Lu-7-6

gemäss Vorstellungen der Kommission - in einem zweiten Bericht im Herbst dieses Jahres behandelt werden.

Immer mehr Privathaushalte geraten durch Konsumkredite, Leasing und Abzahlungsgeschäfte in eine immer hoffnungslosere Lage. Die drastischen Konsequenzen des Leitspruchs der 90er Jahre "live now and pay later" zeigen sich heute überdeutlich. Auch hier ist eine Sanierung nur dann möglich wenn Lebensgewohnheiten geändert und den effektiven finanziellen Möglichkeiten angepasst werden. Auch im privaten Bereich stellen Einsparungen, Einschränkungen und Verzichte einen äusserst schmerzhaften Prozess dar.

Analysiert man nun das vorgeschlagene Sparpaket stellt man fest, dass es auch hier Kröten zu schlucken gilt. Es gibt verschiedene Massnahmen und Vorschläge für Ausgabenkürzungen oder Einnahmenerhöhungen, deren Umsetzung unserer Fraktion Mühe bereiten. Nebst verschiedenen Kürzungen und Ausgabenstreichungen stellt sicherlich die Einführung von Steuerexperten im Stile von Kopfgeldjägern, die Anpassung der Steuerwerte an die Katastertaxen, welche bestehende Ungerechtigkeiten noch stärker akzentuieren und Gebührenerhöhungen aller Art bittere Medizin für uns dar.

Angesichts der Schuldenlast unseres Kantons und dessen Finanzperspektiven sind wir schweren Herzens bereit diese Pillen zu schlucken. Wir sind weiter auch willens uns im Herbst intensiv mit Vorschlägen für strukturelle Änderungen auseinanderzusetzen. Der einzelne, durch Sparmassnahmen betroffene Bürger, erwartet vom Grossen Rat zu Recht, dass auch dieser seine eigene Arbeit hinterfragt, seine Strukturen überdenkt und den heutigen Gegebenheiten anpasst.

Unter dem Gesichtspunkt, dass Strukturanalysen noch vorgenommen und vorgeschlagen werden, sind wir im Moment bereit das Sparpaket im Sinne eines Gesamtprozesses zu akzeptieren. Wir tun dies im Bewusstsein, dass das St. Floriansprinzip in den nächsten Wochen und Monaten Hochkonjunktur feiern wird. Wehklagen und Reaktionen treffen ja bereits laufend ein. Geht man jedoch von Ausgaben in der Grössenordnung von zwei Milliarden Franken aus sind die Vorschläge der Kommission für effektive Einsparungen von 3,5 Prozent oder 70 Millionen Franken noch durchaus moderat. In der Privatwirtschaft werden hier ganz andere Massstäbe und Zielsetzungen angewandt. Nicht selten sind Vorgaben von Ausgabenkürzungen von 10 Prozent die Regel und nicht die Ausnahme bei solchen Prozessen. Und in anderen Kantonen findet heute bereits der schmerzhaft Prozess von Stellenstreichungen oder gar Entlassungen statt.

Die CVPO Fraktion hofft, dass trotz der Tatsache, dass dieses Sparpaket durch den Grossen Rat vorgegeben und nicht durch die Verwaltung unter der Führung des Staatsrats erarbeitet wurde, der Gedanke, dass ein Umdenken in Sachen Finanzen stattfinden muss, auch auf die Verwaltung und den Staatsrat übergeht. Ohne den Glauben und die Verinnerlichung des Gedankens, dass eine Änderung stattfinden muss, wird eine Umsetzung recht problematisch. Es gilt zu bedenken, dass das Manna aus Bundesbern auch nicht mehr so locker fliessen wird wie wir uns bei den ersten Vorschlägen des interkantonalen Finanzausgleichs noch erhofften und teilweise gedanklich schon grosszügig verplanten. Wir sind selber gefragt Wege zu suchen und zu finden, die es uns ermöglichen unseren Haushalt so zu gestalten, dass auch die kommenden Generationen überall in diesem Kanton noch eine Perspektive haben.

Ich gehe davon aus, dass dieser Weg so gestaltet wird, dass keine einseitigen Opfersymmetrien stattfinden. Schon heute sind die Spiesse zwischen den Zentren im Tal und den übrigen Dörfern derart unterschiedlich, dass jede weitere Verschlechterung der

## Lu-7-6

Bedingungen, dieses Problem für die Zukunft praktisch unlösbar macht und gepaart mit anderen Faktoren eine Entvölkerung ganzer Kantonsteile mit sich bringt.

Die CVPO-Fraktion ist also für Eintreten. Sie wartet gespannt auf die Folgerungen der Arbeit der Kommission für strukturelle Massnahmen, die den vorgenannten Grundsätzen der Ausgewogenheit hoffentlich Rechnung trägt.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*M. le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud:*

Lorsque l'on fait des coupes dans un budget de l'Etat, comme nous le propose à juste titre la commission des mesures structurelles, il y a forcément au bout de la chaîne des personnes qui recevront moins d'argent, des hommes et des femmes qui devront faire des sacrifices ou plutôt à qui l'on imposera des sacrifices.

Qui sont donc les personnes qui subiront les coupes que nous propose la commission Luyet? Il y en a un peu partout. Il n'empêche que certains secteurs sont assez lourdement frappés. Prenez le secteur agricole: pas moins de 28 mesures frappent le seul Service de l'agriculture. Au bout de la chaîne, les parents pauvres du système économique actuel, les agriculteurs, seront d'une manière ou d'une autre frappés le plus durement.

Un autre secteur qui est frappé, c'est l'avenir économique de ce canton. Diminuer de manière drastique l'aide au développement régional et à la promotion économique, c'est faire de la politique à courte vue. Si des entreprises ne peuvent pas se développer, c'est, à moyen terme, toute une masse salariale et toute une masse fiscale donc, sur lesquelles on tire purement et simplement un trait.

Par contre, il y a un secteur qui n'est pas touché, sur lequel on n'ose même pas porter son regard. Ce secteur paraît donc comme étant une vache sacrée. Il s'agit de la fonction publique. La commission des mesures structurelles n'a pas osé titiller la sacro-sainte fonction publique. Elle se contente de prier le ciel, non pas pour que des économies soient faites par rapport à la masse salariale, mais pour que ces dépenses n'augmentent pas trop. Il ne s'agit pas ici de réclamer d'énormes sacrifices salariaux; pas du tout! Une grande majorité des serviteurs de l'Etat méritent leurs salaires. Par contre, il y a quelques pistes de réflexion qui auraient au moins pu être examinées. Prenez, par exemple, l'indemnité de retraite anticipée. L'an passé, chaque fonctionnaire qui voulait partir à la retraite de manière anticipée a reçu un cadeau de 28'000 francs par année d'anticipation. Ce cadeau a coûté plus de 2,5 millions à la caisse de l'Etat. Est-ce que ce cadeau se justifie vraiment? Par exemple, plusieurs collègues ont fait part, dans ce Parlement, de leur inquiétude face au manque de personnel enseignant. Face à cette situation, est-ce qu'il était justifié d'accorder de telles indemnités de départ à 41 membres du personnel enseignant? Est-ce qu'il est également normal, par exemple, qu'un membre de la Police cantonale puisse partir à la retraite à 53 ans déjà et qu'il touche en plus des indemnités de départ?

Il aurait été sans doute moins préjudiciable pour l'avenir économique de ce canton de s'attaquer à ces privilèges plutôt que de supprimer un million de francs pour la promotion économique.

Prenons un autre exemple, celui des caisses de pension. Est-ce qu'il est justifié que la cotisation s'élève à 22%, dont 13,2% à la charge de l'Etat du Valais? Est-ce que sur ces fonds, il n'y a rien à faire comme il n'y avait rien à faire sur la retraite des magistrats, sur laquelle la commission nous déclare pudiquement qu'elle n'a pas abordé cette question? C'est

## Lu-7-6

évidemment plus simple de s'attaquer à la prime de qualité pour les fromages à raclette plutôt que de s'attaquer à ces problèmes de fond. Dans ce cas, la commission des mesures structurelles devient la commission des économies bout de chandelle. On peut légitimement s'attendre à ce qu'elle se ressaisisse pour la deuxième phase de son action.

La commission nous propose 70 millions de francs d'économies au niveau des dépenses de fonctionnement de l'Etat. Je vous rappelle, Chers collègues, qu'entre le compte 2002 et le compte 2003, l'augmentation de ces dépenses de fonctionnement s'est élevée à 122,3 millions de francs. D'autres mesures s'imposent donc impérativement. La commission Luyet doit poursuivre son travail comme elle s'y est engagée, mais, à l'avenir, elle ne doit plus craindre les vaches sacrées..., même si on habite le magnifique pays où les vaches sont reines et qui espèrent bien le rester malgré les coupes sombres qui sont proposées au détriment du soutien aux vaches autochtones.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel:*

Die FDPO-Fraktion hat den Zwischenbericht der Kommission "strukturelle Massnahmen", welche Sparmassnahmen für das Budget 2005 aufzeigt, zur Kenntnis genommen. Zu den drei Bereichen nehmen wir wie folgt Stellung:

1. Die FDPO-Fraktion begrüsst die Reduktion der Ausgaben der laufenden Rechnung um 70 Millionen Franken. Vor allem die Beschränkung der Zunahme des Personalaufwands auf ein Prozent betrachten wir als äusserst wichtig, da in den letzten Jahren der Personalaufwand stark zugenommen hat und dies trotz des angeblichen "Personalstopps". Nach Ansicht der FDPO-Fraktion wurde und wird der beschlossene „Personalstopp“ jedoch umgangen. Wir erwarten vom Staatsrat, dass sich dieser in Zukunft an den „Personalstopp“ hält. Die Reduktion des Sachaufwands um acht Prozent betrachtet die FDPO als sinnvoll.

2. Die FDPO-Fraktion unterstützt die Reduktion der Investitionen um 31 Millionen Franken, wenn auch ohne grosse Begeisterung. Angesichts der finanziellen Situation des Kantons Wallis scheint dies jedoch unumgänglich. Die FDPO-Fraktion erwartet aber, dass in Zukunft nicht in erster Linie bei den Investitionen, sondern bei den laufenden Ausgaben gespart wird. Unseres Erachtens gibt es hier weiteres Sparpotential.

3. Die FDPO-Fraktion lehnt die geplanten zusätzlichen Einnahmen in der Höhe von 22 Millionen Franken ab. So sollen gemäss Bericht vor allem die Katasterwerte erhöht, zusätzliche Steuerexperten und Einschätzer bei der Steuerverwaltung eingestellt sowie die Gebühren erhöht werden. Dies führt neben den erwähnten zusätzlichen Einnahmen von 22 Millionen Franken beim Kanton zu zusätzlichen Einnahmen von etwa 18 Millionen Franken bei den Gemeinden. Insgesamt bedeutet dies also eine Steuererhöhung um rund 40 Millionen Franken. Die FDPO-Fraktion vertritt die Ansicht, dass die Steuerbelastung nicht noch mehr zunehmen darf und lehnt daher diese Massnahmen ab.

Wir haben uns bereits in der Vergangenheit für eine Sanierung der öffentlichen Finanzen durch Sparmassnahmen und ohne Steuererhöhungen ausgesprochen. Daran halten wir auch weiterhin fest. Dabei spielt es für uns keine Rolle, ob die Steuererhöhungen "nur" vorübergehend gelten sollen oder nicht. Die FDPO-Fraktion ist überzeugt, dass die öffentliche Hand über genügend Geld verfügt, um ihre Kernaufgaben wahrnehmen zu können. Wir wehren uns dagegen, dass der Staat immer weiter in die Taschen der Bürgerinnen und Bürger

## Lu-7-6

greift. Wie soll den mehr konsumiert und investiert werden, wenn der Staat den Bürgerinnen und Bürgern immer mehr wegnimmt und ihnen damit immer weniger übrig lässt?

Da bei der heutigen Grundsatzabstimmung das Massnahmenpaket nur als gesamtes angenommen oder abgelehnt werden kann, wird die FDPO-Fraktion diesem zustimmen. Somit können die vorgeschlagenen Massnahmen ins Budget 2005 aufgenommen werden. Bei der konkreten Beratung des Budgets während der Novembersession werden wir jedoch die Steuererhöhungen bekämpfen.

Ich danke.

*M. le député Patrick Schmaltzried:*

Ce premier rapport de mesures à court terme de la commission mesures structurelles, dite commission Luyet, a été accepté à l'unanimité par le groupe DC du Centre.

Le groupe relève la qualité du rapport, le travail fourni, que l'on pourrait qualifier de travail de fourni.

Ce premier rapport, par des mesures à court terme, concerne le budget 2005, dont les lignes principales sont:

- une réduction des dépenses de fonctionnement;
- une réduction des investissements;
- des recettes nouvelles.

Nous voulons donner un signal fort à cette commission en adhérant totalement aux conclusions des pages 65, 66 et 67. Nous n'avons en aucun cas fait une discussion de détail, simplement pour donner un signe politique clair. Nous devons économiser déjà dans un premier temps sur le budget 2005.

Nous attendons avec impatience le second travail de fin d'année qui devrait concerner le long terme, les mesures structurelles et l'analyse de l'ensemble des subventions.

La notion de prestations doit être intégrée à tout prix à cette seconde analyse afin d'en optimiser la relation avec les coûts et de redéfinir les tâches essentielles de l'Etat.

Nous attendons aussi une volonté politique du Conseil d'Etat, une déclaration de oui au principe, une ferme volonté d'aller de l'avant pour la mise en place des moyens à court et à long termes.

Le groupe DC du Centre entre en matière.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel:*

Die SPO hat sich von Anfang an gegen eine Ausgaben- und Schuldenbremse ausgesprochen. Die Starrheit des Systems verunmöglicht flexibles oder antizyklisches Handeln. Der vorliegende Zwischenbericht zeigt dies nun auch auf.

Doch zuerst das Positive:

Erste Gedanken zu Mehreinnahmen und ein wohl einmaliges Durchforsten aller Dienststellen sind dabei hervorzuheben.

Und jetzt die Konsequenzen:

## Lu-7-6

Leistungsabbau, Verschiebung von Kosten auf die Gemeinden, Fehlen von zukunftsweisenden politischen Visionen.

Und die schlimmste Konsequenz:

Die Investitionen werden zurückgefahren. Ein falsches Signal für Unternehmungen, Industrie und Arbeitsmarkt.

"Nur ein finanziell gesunder Staat ist in der Lage, seine Aufgaben im Dienste der Bevölkerung und der Wirtschaft zu erfüllen, insbesondere jene des sozialen Ausgleichs zu Gunsten der sozial Schwächeren unserer Gesellschaft". Diese Erklärung des Staatsrats konnte man vor der kantonalen Abstimmung zur Schuldenbremse vom 22. September 2002 im Abstimmungsbüchlein lesen.

Wie soll dieser Staat, wie sollen die ihm angeschlossenen Institutionen, die sich für eben diese sozial Schwachen einsetzen, dies ausführen? Sicher nicht mit dem Abbau von Investitionen und den Streichungen im Sachaufwand.

Die SPO ist gegen Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Pierre-Christian de Roten:*

Les élus libéraux se sont penchés avec attention sur les efforts de la commission des mesures structurelles, efforts visant à présenter un projet de budget 2005 équilibré et allant dans le sens du frein aux dépenses et à l'endettement souhaité par le Parlement et le peuple valaisan.

Nous relevons le travail d'apothicaire de la commission et remarquons que c'est sans état d'âme qu'elle s'est lancée dans ce travail de défrichage avec la complicité plus ou moins volontaire de tous les partenaires.

Les élus libéraux aimeraient faire deux remarques générales, en félicitant toutefois la commission pour l'immense travail qu'elle a fourni.

Tout d'abord, n'aurait-il pas mieux valu parcourir les différents départements, y voir les économies possibles et parvenir à un chiffre, plutôt que de se fixer, dès le départ, sur la somme de 123 millions, ce qui immanquablement pouvait amener à des coupes que nous appellerons brutales.

La seconde remarque générale que nous aimerions faire, c'est que bien entendu nous sommes plus sensibles à la première priorité de la commission, car elle va dans le sens d'une réduction des dépenses et de fonctionnement. La réduction des investissements et l'augmentation des recettes nouvelles nous laissent, par contre, plus perplexes, pour ne pas dire méfiants, en ce qui concerne la priorité n° 3.

Les élus libéraux se posent la question de savoir si, dans son désir d'être équitable et juste, bref de n'épargner personne, la commission ne risque pas de mettre en péril l'existence même de certains organismes que les libéraux estiment vitaux pour le canton, et là nous pensons tout particulièrement aux 2 millions que la commission enlève à la HEVs pour la formation et la recherche.

Les élus libéraux craignent également que le désengagement financier du canton au niveau de certaines tâches sociales puisse mettre en péril également l'existence de certains organismes.



## Lu-7-6

Les élus libéraux appuient la démarche de la commission, mais il ne faut pas qu'elle mette en péril le fonctionnement des tâches essentielles de l'Etat. Ils considèrent que les économies sont un acte d'autorité du Parlement, mais que cette autorité sera encore plus utile lorsqu'il s'agira de demander les révolutions structurelles dans notre Etat. Mais cela prendra du temps, de la patience, de la volonté politique et surtout de l'autorité de la part du Gouvernement et de notre Parlement.

La commission des mesures structurelles a du pain sur la planche.

Les élus libéraux acceptent l'entrée en matière.

### **La discussion est close.**

*M. le député Grégoire Luyet, président de la commission:*

En préambule, je remercie les groupes qui acceptent l'entrée en matière et qui acceptent le principe même de ce rapport, qui est le passage – de l'avis de la commission – obligé vers un second rapport présentant les mesures structurelles. Il est vrai que, en quatre mois, il est difficile de pouvoir, déjà aujourd'hui, repenser l'ensemble des structures de l'Etat; raison pour laquelle la commission a demandé un peu plus de temps pour pouvoir déposer son second rapport, mais il était urgent d'intervenir pour que le budget 2005 satisfasse déjà au double frein aux dépenses et à l'endettement.

Nous ne sommes pas le seul canton à faire ce travail. Il y a, aujourd'hui, plus de 20 cantons en Suisse qui font exactement le même travail. Le canton de Berne a pris plus de deux ans pour présenter son message au Grand Conseil. Vous voyez que les délais par rapport auxquels la commission a dû travailler sont tout à fait différents. Il est vrai que les cantons de Zurich, Bâle, Grisons et Argovie ont pris des mesures beaucoup plus spectaculaires, beaucoup plus frappantes, pour trouver des économies, si je pense au canton de Bâle-Ville avec 160 emplois supprimés dans la fonction publique pour 2006, au canton de Bâle-Campagne avec 170 millions économisés pour l'année prochaine, au canton de Zurich qui coupe en fermant des hôpitaux psychiatriques et des écoles. Il est vrai que faire des économies n'est jamais une bonne chose.

De l'avis de la commission, aucune mesure d'économies proposée par la commission n'est bonne. Aucune! On peut prendre chacune des 177 mesures d'économies proposées par la commission et avoir pour chaque mesure une justification ou un bon motif pour la combattre, et de cela nous en sommes persuadés. Si on prend n'importe quelle mesure: 4'000 francs pour les pommes, si on prend les 11 millions du RSV par rapport à la planification hospitalière, si on pense à tout ce que l'on a coupé par rapport à la culture dans ce canton, par rapport à la promotion de ce canton, eh bien!, aucune mesure n'est bonne. Aucune mesure agricole n'est bonne, et nous en sommes conscients. Mais seulement il fallait le faire.

Quand on nous dit que l'on aurait pu aller plus loin pour le personnel, je rappellerai quand même au député (suppl.) Jean-Yves Gabbud que nous coupons 15 millions sur le personnel pour 2005. Je pense qu'il ne vaut pas la peine de vouloir faire des pas de géant aujourd'hui qui risqueraient de bloquer l'ensemble du processus. Il vaut mieux faire des petits pas dans la bonne direction que de vouloir faire des pas de géant qui, en définitive, amèneraient à une révolution dans la République et le Parlement à revenir en arrière sur de telles propositions.

## Lu-7-6

Nous sommes donc certains que certaines vaches sont plus sacrées que d'autres, de l'avis des députés, mais, encore une fois, c'est toujours un côté subjectif. Pour quelqu'un qui trouvera que la formation est importante, mais que l'on devrait mettre en libre concurrence les hautes écoles, les 2 millions que l'on demande d'économiser sur la HEVs qui est, en fait, la participation des communes sites qui devrait être versée directement à la caisse de l'Etat et non pas directement à l'école, eh bien!, on dira que ces 2 millions sont inutiles et mauvais. On nous parlera des 90'000 francs pour le fromage à raclette. En pleine promotion du fromage à raclette, c'est mauvais aussi, nous en sommes conscients, mais il fallait couper partout. Si vous ne coupez pas dans un seul domaine, à ce moment-là, on crée des vaches sacrées. Nous avons voulu couper partout, justement pour ne pas avoir de sujet tabou ni de vache sacrée.

Sur les 177 mesures, à notre avis, les plus dures touchent la culture et la promotion touristique. Pourquoi? Parce que, à notre avis, la Loterie Romande qui a, aujourd'hui, un fonds de 15 millions pour le Valais, doit intervenir de manière plus forte en 2005 que ce qu'elle a fait dans les années précédentes. Il faut que certains grands festivals et que certaines grandes fêtes soient d'abord financés par la Loterie Romande plutôt que par les deniers publics, au moins pour 2005 puisque, je vous le rappelle, notre rapport est limité à 2005.

Les premières priorités ont plus ou moins bien passé. Les secondes (les investissements) ont été très difficiles. On le comprend, car, en 2005, dans notre canton, il y a encore 3'000 endroits dangereux à sécuriser, mais on demande de faire une grande priorité pour 2005 sur les endroits à investir et d'attendre 2006 que les mesures structurelles entrent en force pour pouvoir avoir une meilleure vision sur l'ensemble du budget du canton.

En ce qui concerne les nouvelles recettes, deux ne sont pas nouvelles, mais c'est uniquement un pari que nous avons accepté de prendre finalement avec le Gouvernement et le Service cantonal des contributions, respectivement le Service cantonal des automobiles. Le Gouvernement, comme ces deux services, nous dit, année après année: si vous nous donnez plus de moyens, nous trouverons non pas des recettes supplémentaires, mais cela nous permettra de mieux encaisser l'existant dans la République. Eh bien!, quand on a vu les montants que nous devons économiser et les montants à trouver pour équilibrer le budget 2005, finalement, la commission a accepté ce pari et, en lisant le rapport, vous le verrez, avec des mesures très drastiques.

Pour ce qui est des émoluments, rien n'est plus juste que la personne qui utilise un service de l'Etat paie l'émolument adéquat. Une décision du Conseil d'Etat aujourd'hui a un émolument de 20 à 100 francs alors que l'on demande à un service de se mettre en route, de faire un rapport, à nos cinq sages de se prononcer, pour un montant qui nous semble aujourd'hui ridiculement bas. Il faut donc adapter les montants des émoluments puisque celui à qui on demande un émolument est la personne qui touche directement la prestation. Il est juste de payer le prix juste pour cette prestation.

L'engagement du Parlement aujourd'hui est important pour la commission, car, sans un engagement fort du Parlement aujourd'hui, jamais la commission ne pourra faire le second rapport. Les mesures structurelles sont des mesures qui touchent le fondement même de l'Etat. Ce sont des mesures qui touchent le long terme. Comment voulez-vous que nous soyons tous d'accord pour économiser dans ce canton pour trouver l'équilibre budgétaire à moyen terme si déjà pour des mesures de cosmétique, comme plusieurs groupes l'ont relevé, nous sommes divisés sur la question? Ce rapport doit être accepté, approuvé et voté. Il est vrai que l'on pourra toujours dire: j'aurais fait mieux dans tel ou tel domaine, mais encore une fois quand j'ai une table devant moi pleine de verres et si je dis: ce verre-là est mal posé, si je trouve que ce verre (ou cette économie) que je dois remplir ou vider est mal posé, je l'enlève. Mais quand

## Lu-7-6

je l'ai en main, où est-ce que je vais le reposer? Est-ce que je vais le reposer à la santé, dans les routes, dans la sécurité ou ailleurs? C'est pour cela que dire aujourd'hui: on aurait pu faire mieux ailleurs ou économiser moins dans certains endroits, il ne faut pas perdre de vue que nous avons un objectif à atteindre, celui de la commission de 123 millions. Quand on jette quelque chose en l'air, il faut savoir où cela va retomber. Avant de jeter quelque chose en l'air, je dois bien réfléchir à l'endroit où je vais faire retomber la chose. C'est ce que nous demandons au Conseil d'Etat.

La commission est persuadée que son travail peut être amélioré sur des bases même essentielles, et c'est le travail du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat pourra prendre ces verres et les poser ailleurs en disant que l'équilibre ou le contenu du verre reste identique, mais ce verre déposé dans la promotion économique pour un montant fort important, s'il est mal posé, posons-le ailleurs. C'est ce que nous demandons au Conseil d'Etat de faire pour le budget 2005, c'est ce que nous demandons aux groupes politiques de faire pour le budget 2005. Tous les verres que vous soulèverez, dites-nous où il faut les poser, dites au Conseil d'Etat où il faut les poser, et le Parlement aura fait son travail de législatif et d'organe compétent pour décider du budget.

Alors, en octobre 2005, un lourd travail attend la commission, ce sont les mesures structurelles.

Je tiens à remercier ici tous les groupes politiques qui nous soutiennent dans ce travail, un travail difficile, un travail que nous avons à cœur de faire pour le bien de ce canton.

En définitive, je dirai que l'équilibre financier est toujours atteignable; ce n'est qu'une question de volonté politique. Le signe que nous mettons aujourd'hui, le résultat du vote d'aujourd'hui montrera la volonté politique du Parlement d'atteindre l'équilibre financier dans ce canton à court terme.

Puisque j'en suis aux remerciements, je tiens à remercier ici M. Xavier Bertelletto qui a été le secrétaire fort efficace de la commission. Merci à toi, Xavier, pour ta fidélité, pour ta disponibilité, ton entregent et tous les bons conseils que tu as pu prodiguer à la commission. Je remercie également M. Claude Bumann qui a accompagné tous les travaux de la commission, qui a assumé tout ce qui était logistique, qui a également eu sa finesse d'ancien président de commune et de député pour également donner de bons conseils à la commission. Je remercie M. Christian Melly de l'Inspection cantonale des finances qui a toujours pu répondre, dans des délais souvent fort courts, aux demandes de la commission et qui nous a apporté le soutien que nous attendions de sa part avec beaucoup de fidélité et même avec un travail nocturne ou en dehors des heures durant lesquelles on peut attendre encore du travail. Enfin, je remercie mes 12 collègues de la commission qui ont travaillé d'arrache-pied, avec toujours un souci de collégialité, un souci d'efficacité et un souci du bien commun; je tiens à les remercier.

*Le président:*

Je passe maintenant la parole au président du Gouvernement pour une déclaration gouvernementale.

## Lu-7-6

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

J'aimerais vous donner connaissance de la prise de position du Conseil d'Etat.

En séance du 18 mai 2004, la commission mesures structurelles a présenté son rapport au Conseil d'Etat. Le Gouvernement était présent in corpore pour prendre acte des propositions et des premières conclusions de la commission.

Lors de cette présentation, nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'important travail de la commission. Nous tenons aujourd'hui à le redire ici, car l'accomplissement d'un tel travail dans un si court laps de temps ne va pas de soi pour des parlementaires miliciens que vous êtes.

Un inventaire exhaustif des tâches et des missions accomplies par l'Etat ainsi qu'une analyse approfondie de l'allocation des moyens ont ainsi pu être établis.

Dans un premier temps, la commission avait demandé aux services cantonaux de présenter des propositions, respectivement des pistes d'allègements. Face à la multiplicité des missions étatiques, ce travail ne pouvait être que partiel et la réflexion devra être poursuivie.

Le Valais, Monsieur le président de la commission, vous avez parlé de 20 cantons, mais le Valais est un des 25 cantons préparant actuellement un programme d'allègements budgétaires. Nous savons aussi que les ordres de grandeur de ces allègements sont assez similaires; on est à peu près tous dans le même type d'exercice avec des montants qui sont comparables.

La commission a souligné à bon escient que le montant global des allègements doit être mis en corrélation avec les appréciations jugées réalistes actuellement. Il est évident que plusieurs éléments (charges non encore prises en compte, recettes à réévaluer entre autres) devront encore être validés au fil des mois à venir.

Le Gouvernement a établi une planification stricte pour analyser toutes les pistes proposées. Il intégrera dans le budget 2005 les éléments pertinents retenus.

Nous voulons ici réaffirmer la volonté du Gouvernement de présenter au Parlement les mesures d'économies nécessaires pour assurer l'équilibre financier du canton. Cette volonté, que nous partageons avec le Grand Conseil, a déjà trouvé un résultat concret puisque nous avons pu, en quelque quatre ans, réduire notre endettement net d'environ 30%.

Les premiers résultats du travail accompli par la commission Luyet méritent un examen soigneux et approfondis, notamment sous l'angle de la faisabilité et de ses effets. Vous comprendrez donc aisément qu'il est prématuré aujourd'hui de vous présenter une appréciation fondée de chacune des 177 propositions.

Aujourd'hui, nous souhaitons remercier avant tout le président de la commission, le député Grégoire Luyet, ainsi que les rapporteurs et tous les commissaires pour leur engagement. Leur analyse constitue une base essentielle pour réussir ensemble l'opération d'un ménage financier équilibré dès 2005.

Dans notre évaluation et dans l'élaboration du projet de budget 2005, nous tiendrons évidemment aussi compte des avis qui s'exprimeront durant ce débat.

D'avance, merci de contribuer à cette démarche participative.

## **Lu-7-6**

J'avais presque envie, et je l'ai dit à mon collègue tout à l'heure, en conclusion, de lever mon verre..., mais puisque je ne sais encore pas où je vais le poser, je m'abstiendrai et vous remercie tout simplement!

*Le président:*

Comme il y a des oppositions, nous allons procéder au vote sur l'entrée en matière.

**Par 85 voix contre 7 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce rapport.**

*Le président:*

Nous passons maintenant au vote de principe des mesures figurant dans ce rapport.

**Vote de principe: 82 oui, 4 non et 15 abstentions.**

## **4. RAPPORT de la commission de gestion sur la Banque Cantonale du Valais (exercice 2003)**

### **Discussion générale:**

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz:*

Le groupe socialiste du Valais romand a étudié le rapport de la commission de gestion avec attention.

S'il est aisé de constater que la loi sur la Banque Cantonale du Valais (BCV) est appliquée, il est plus difficile de saisir, en lisant ce rapport plus que sommaire, les véritables stratégies politiques et commerciales que les responsables de la BCV appliquent dans la gestion de la banque.

Ce rapport de la commission de gestion se base sur le rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2003 de la BCV. Le Conseil d'Etat se fie aux mandats des réviseurs et autres organes de contrôle. Que de monde pour nous dire que tout va bien dans le meilleur des mondes!

Le renforcement des fonds propres s'établit à 138,7% au 31 décembre 2003. Ces bons résultats permettent d'augmenter les dividendes.

Pourtant de nombreux exemples ici ou ailleurs nous ont malheureusement démontré que l'opacité du fonctionnement bancaire ne permet pas aux contrôleurs externes de constater les dysfonctionnements avant qu'ils ne se chiffrent par millions.

## Lu-7-6

Aujourd'hui, notre Banque cantonale a le vent en poupe et se porte bien. On peut s'en réjouir et féliciter les responsables de la BCV pour leur gestion efficace et prudente. Mais si le vent devenait mauvais, quels sont les garde-fous que le Conseil d'Etat a mis en place pour mieux analyser les responsabilités des nombreux acteurs intervenant dans le contrôle de la banque?

En outre, la BCV assure-t-elle suffisamment son rôle de soutien financier aux PME de ce canton?

Comme il n'est pas possible de se faire une véritable idée du fonctionnement de la banque en lisant ces quelques pages, le groupe socialiste du Valais romand prend acte de ce rapport sur la BCV, mais il n'est pas en mesure de l'approuver vu le peu de renseignements à disposition.

Les socialistes souhaitent que le Conseil d'Etat reste vigilant et que les responsabilités ne soient pas diluées par la multitude des réviseurs et contrôleurs impliqués dans la vérification des comptes.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel:*

Dieser Bericht stellt ein Anschauungsbeispiel dar, wie man einen Bericht schreiben kann, indem man aus anderen Berichten abschreibt.

Erwähnt sind der Bericht des Finanzinspektorats, der sich wiederum auf den Bericht der Revisionsstelle stützt; dann der Staatsratsbericht, der sich in wichtigen Strategiefragen auf einen Bericht in der Wirtschaftszeitung Bilanz vom Juni 2003 sowie auf den Jahresbericht eben dieser Walliser Kantonalbank beruft.

Schlussfolgerung der GPK: Die verschiedenen Organe haben ihre Berichte vorgenommen und das Aktienkapital sollte geöffnet werden. Dies ist leider der einzige politische Strategiehinweis. "Doch bis heute hat der Staat Wallis keinen namhaften Partner gefunden, der eine bemerkenswerte Beteiligung an der WKB zu interessanten Konditionen hätte übernehmen können". Diese Erkenntnis habe auch ich nicht aus eigenen Nachforschungen gewonnen, sondern auch nur aus dem Bericht des Staatsrats abgeschrieben.

Unsere Schlussfolgerung: Auf solche Geschäftsprüfungskommissionsberichte kann ruhig verzichtet werden.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

**La discussion est close.**

*M. le député Bernard Jacquemoud, président de la commission de gestion:*

Les interventions de ce groupe politique retiendront mon attention. Cependant, lire le rapport de la commission de gestion concernant la BCV uniquement dans ce contexte fait preuve d'une limite de compréhension sur le sujet de la BCV. En effet, il faut savoir qu'il y a deux ans, ce même Parlement a établi une loi sur la BCV qui donne des attributions aux réviseurs, au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Donc, ce rapport, que certains jugent superflu – quelquefois, j'aurais même partagé cet avis –, correspond à la loi qui a été votée par

## Lu-7-6

le Parlement. Alors, il y a deux solutions: ou bien on change la loi ou bien alors on change de Parlement! Je ne sais pas. Il faut être très clair.

Dans différentes déclarations également, la commission de gestion a eu pour mandat de se prononcer après les commissions thématiques. Cela veut dire que l'on fait un rapport sur un autre rapport, cela prolonge les délais et rend peut-être le travail pour certains encore moins intéressant.

Voilà ce qui peut être dit au niveau de la forme.

Concernant la vigilance et le rôle du Grand Conseil, je crois que tout le monde peut partager l'avis de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

Pour le surplus, le rôle stratégique du Conseil d'Etat, il l'a appliqué et il ne nous appartient pas de le divulguer ici.

Voilà ce que je pouvais dire dans le cas présent.

Je reste à votre disposition s'il y a d'autres remarques à faire, cela même en dehors du plenum.

*Le président:*

Merci, Monsieur le président de la commission de gestion, pour votre disponibilité en dehors du plenum.

Il n'y a plus de remarque sur cet objet. Nous passons ainsi au point suivant de l'ordre du jour.

## **5. PROJET DE DECISION portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters**

*MESSAGE ET PROJET DE DECISION*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE (version allemande)*

*RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Charles Monnet:*

Le groupe radical est évidemment favorable à l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'EMS St. Michael à Naters.

En effet, il est indispensable d'assurer la qualité matérielle, psychologique et humaine de la prise en charge des personnes âgées dans des conditions respectant leur dignité.

## Lu-7-6

Toutefois, nous vous faisons part, Monsieur le chef du département, des remarques et interrogations suivantes:

Lors du dernier dossier de construction d'un EMS dans le Haut-Valais, nous avons dû accepter 35 lits parce qu'il fallait tenir compte des limites de la planification. Présentement, les 57 lits reconnus permettent d'avoir une masse critique suffisante, mais on autorise à la construction 21 lits supplémentaires non reconnus. Il y a fort à parier que, à moyen terme, ces lits supplémentaires soient reconnus et donc subventionnés. Depuis qu'ils existeront, il sera facile de prouver que, économiquement, il est impossible de faire face à leurs obligations sans aide étatique. Par ailleurs, le département a les compétences pour reconnaître quelques lits hors planification. Il l'a déjà fait à plusieurs reprises cette année.

La comptabilité analytique en est à ses balbutiements dans les EMS et l'Etat du Valais n'a pas encore formulé, voire étudié les directives. Aussi, même si celles de la comptabilité et du plan comptable harmonisé sont en cours d'élaboration, il sera très difficile d'avoir une gestion séparée objective entre les lits reconnus et les autres.

Nous craignons très fortement une inégalité de traitement en matière de personnel puisque les directives de l'Etat sont très contraignantes à ce sujet, mais sans subvention, il n'y a pas d'exigence à poser.

Nous estimons qu'une partie du personnel, apparemment affecté aux lits subventionnés pour atteindre la dotation requise, s'occupera en fait des autres pensionnaires.

Monsieur Burgener, est-ce que l'acquisition des terrains a toujours été subventionnée par le passé? A notre connaissance, quand Ried-Brig avait formulé une demande similaire, il y a quelques mois, le prix du terrain figurait dans le projet pour un franc symbolique. Par conséquent, si vous confirmez cette information, le groupe radical proposera de diminuer l'octroi de la participation financière cantonale de 554'528 francs, correspondant au montant retenu pour l'achat des terrains relatifs à la construction de l'EMS St. Michael, soit le 30% de 1'848'429 francs.

Par ailleurs, malgré les explications et les justifications consignées dans le message, nous n'arrivons pas à comprendre comment un bien-fonds acquis le 21 décembre 1998 pour 413 francs le mètre carré passe à 615 francs le mètre carré quelques mois plus tard alors que la tendance générale des prix des terrains est à la baisse.

S'agissant de l'avenir, il faut préciser que les personnes de plus de 80 ans vont augmenter sensiblement d'ici à 2020. Par ailleurs, les résidents des EMS présenteront des pathologies de plus en plus sévères. Aussi, afin d'éviter le chaos, est-ce que l'Etat du Valais envisage une réorganisation gérontologique tenant compte de cette évolution?

Cet investissement conséquent, dont le financement est assuré par le canton et les communes concernées, est indispensable pour la qualité de vie des hôtes et s'inscrit dans un concept de respect que l'on porte aux personnes âgées dépendantes.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Felix Ruppen:*

Naters hat im Bereich von Betagtenbetreuung eine gute Tradition. Mit der Alterssiedlung Santa Maria hat Naters eine Betriebsform entwickelt, in der rüstige Rentner bis hochbetagte Personen gerne wohnen. Die rüstigen Rentner helfen im Betrieb mit, indem sie besonders in der Unterhaltung und Betreuung von Betagten mithelfen. Dadurch lebt die



## Lu-7-6

Alterssiedlung und es herrscht eine aufgestellte und fröhliche Stimmung. Daher hat die Bauherrschaft für das neue Altersheim dieselbe bewährte Betriebsform gewählt und baut auch hier wieder zusätzliche - leider nicht subventionierte - Betten. Die Alterssiedlung St. Michael soll als Vollknoten gebaut werden. Der erste und wichtigste Anschluss ist die bestehende Alterssiedlung Santa Maria.

Durch die räumliche Nähe können Synergien genutzt werden, welche sich positiv auf die Betriebskosten auswirken werden. Der zweite Anschluss ist das Dorf mit der Kirche, Post, Bank, Restaurants, Geschäften. Die zukünftigen Bewohner können auch weiterhin am Dorfleben teilhaben.

Daher war es auch sehr vernünftig diesen Boden in der zentralen Lage auszuwählen und zu kaufen. Die acht beteiligten Gemeinden stehen hinter diesem Projekt.

Meine Damen und Herren, das Projekt ist vernünftig, durchdacht und notwendig.

Ich bitte Sie dieser Vorlage zuzustimmen.

Danke schön.

*Hr. Grossrat Erich Bumann:*

Es ist ein kleines Aufflackern am trüben Horizont des Oberwalliser Pflegebettenproblems. Die älteren, auf ein Pflegebett angewiesenen Personen im Oberwallis können langsam aufatmen, obwohl von den 132 seinerzeit bewilligten Betten bis heute noch keine stehen.

In Ried-Brig erfolgte vor Monatsfrist der Spatenstich für die 35 Pflegebetten des Alters- und Pflegeheims Santa Rita. Heute nun können wir hier über die finanzielle Beteiligung des Kantons am geplanten Alters- und Pflegeheim St. Michael in Naters befinden.

Wenn man in Naters von Wartelisten bis zu 400 Personen spricht, so wird wohl dem hintersten und letzten klar, dass Dinglichkeit und Notwendigkeit gegeben sind und man rasch zu Taten schreiten muss.

Im Projekt, welches die acht Gemeinden Naters, Mund, Birgisch, Betten, Bitsch, Mörel und Riederalp mit insgesamt 10'700 Personen abdecken soll, sind 78 Betten geplant, wovon deren 57 subventionierte.

Als lobenswert zu bezeichnen sind die im Neubau geplanten 8 Doppelzimmer sowie 4 Studios mit je 2 Betten für Paare, welche ihren Lebensabend im Heim gemeinsam verbringen möchten. Zudem ist auch eine Abteilung mit 7 Betten vorgesehen für an Demenz erkrankte Patienten. Ein weiterer Pluspunkt in Naters bildet die direkte Nähe zum bereits bestehenden Heim Santa Maria mit 48 Betten. Synergien im Bereich Küche, Verwaltung, Lingerie werden es der Verwaltung erlauben, den äusserst günstigen Pensionspreis von 88 Franken anzuwenden.

Die vom Kanton berücksichtigten Kosten für die 57 bewilligten subventionierten Zimmer beziffern sich auf 14 Millionen Franken. Die kantonale Beteiligung von 30 Prozent entspricht den vorgeschlagenen zu subventionierenden 4'387'357 Franken.

Das Projekt entspricht den Normen und Weisungen des BSV für Altersheime sowie auch dem Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen.

Gesamthaft kann man von einem gelungenen Projekt sprechen, welches mithelfen wird, die akute Pflegebettennot im Raum Brig zu lindern. Ein Wermutstropfen in der ganzen

## Lu-7-6

Pflegebettenangelegenheit bildet die Tatsache, dass es dem Staat bis heute leider nicht gelungen ist in der Zwischenzeit bis all diese Betten fertiggestellt sind, Zwischenlösungen für dringende Fälle zu finden, sei es im Spital Brig oder der angrenzenden privaten Altersresidenz.

Die CSPO ist für eine rasche Realisierung des geplanten Heimes in Naters und daher für Eintreten.

Ich danke.

*M. le député (suppl.) Jean-Albert Ferrez:*

Le groupe DC du Bas-Valais a étudié ce projet avec toute l'attention requise et en a retenu du bon, du moins bon et du mauvais; pas assez de mauvais, cependant, pour que notre groupe s'oppose à ce projet, à condition toutefois qu'il soit répondu à certaines questions et que le texte du projet soit modifié quant aux montants.

Nous saluons la dynamique haut-valaisanne qui, constatant le manque important de lits EMS en amont de la Raspille, concrétise rapidement les projets nécessaires. Nous sommes également satisfaits de voir que ce projet répond à une partie des interrogations émises ici même en décembre dernier lorsque nous discutons d'un projet similaire pour l'EMS Santa Rita à Ried-Brig. On exploite dans le présent projet les synergies et les économies d'échelles possibles avec la proximité de l'EMS Santa Maria existant. Malheureusement, le coût par lit reste relativement élevé, à près de 230'000 francs.

Nous avons bien évidemment trébuché sur le prix du terrain et plus particulièrement sur son évolution. On nous dit que le prix de 550 à 600 francs le mètre correspond bien au prix du marché alors même que le message du Conseil d'Etat avoue l'absence de transactions comparables dans ce quartier. Alors, soit il y a un marché qui justifie que l'on passe de 413 à 640 francs en l'espace de 5 ans, et dans ce cas je pense que l'on peut considérer que l'économie de la région est en parfaite santé, soit au contraire ce marché est un peu virtuel, dans le but de maintenir des prix artificiellement élevés, alors nous aurions la désagréable impression d'être victimes d'une tromperie.

Mais ce qui est fait est fait, et il n'appartient pas à ce Parlement de tirer les ficelles du montage financier et immobilier qui porte ce projet. La bonne question, Monsieur le chef du département, est de savoir combien d'années ou de siècles, il faudra exploiter Santa Maria et St. Michael pour que les économies dégagées par les synergies découlant de la proximité des deux EMS compensent la différence de prix entre ce terrain et une parcelle dans une zone moins convoitée par la florissante économie de la région.

Restons dans les frais d'exploitation. Il semblerait que les chiffres avancés dans le message se basent sur une proportion élevée de bénévolat. Nous applaudissons bien sûr des deux mains face à une telle situation, mais notre optimisme réaliste nous pousse quand même à demander au chef de la santé si une évolution négative était à craindre sur ce plan qui risquerait de gonfler la facture au fil des années.

Revenons à la construction elle-même. Le fait que l'on soit passé de 10 à 8 communes partenaires de ce projet va-t-il avoir une influence sur son financement, en particulier quant au crédit LIM puisque l'on entend dire que, à l'avenir, il ne serait plus accordé de crédit LIM pour ce genre de projet?

## Lu-7-6

Je vous annonçais du mauvais en préambule; il ne se trouve pas dans le projet d'EMS lui-même, mais à la page 7 du message lorsque l'on détermine les frais retenus pour le terrain. On pourrait ergoter sur les montants à retenir. Nous nous en tiendrons à la proposition du Conseil d'Etat de 519 francs le mètre donnant un coût total, frais d'acte compris, de 2'270'000 francs. Par contre, le calcul suivant qui divise ce montant par le nombre de chambres (70) avant de le multiplier par le nombre de lits subventionnés (57) est pour le mieux absurde. Vous l'avez tous compris: il faut bien prendre la proportion de lits subventionnés, soit 57/78° et on obtient ainsi les montants suivants:

- frais retenus pour le terrain: 1'658'846 francs au lieu de 1'848'429 francs,
- frais totaux reconnus, je vous passe les détails,
- part du canton: 30% de ces montants,
- soit une économie au final pour le canton de 56'875 francs.

Nous déposons une modification de l'article premier qui reflète ce nouveau calcul et espérons qu'aussi bien le chef du département que la commission se rachèteront de ne pas avoir vu cette grossière erreur de calcul plus tôt en avalisant notre proposition.

Au final, le groupe DC du Bas-Valais accepte donc l'entrée en matière et attend avec impatience que les besoins dans notre région se voient également comblés.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:*

Das vorliegende Geschäft ist für die SPO und die SPU unbestritten.

Die SPO unterstützt die Schaffung von dringend benötigten Betten im Alters- und Pflegebereich im Zentrum von Naters. Ebenso begrüßen wir die angestrebten Synergien zwischen dem bestehenden Santa Maria und dem Neubau St. Michael und natürlich auch die Wahl des Minergie-Standards. Was die subventionierten und die nicht subventionierten Betten anbelangt, so kann man in der Schlussberatung der Kommission nachlesen, dass die Kommission eine klare Trennung zwischen der Abrechnung der subventionierten und nichtsubventionierten Betten verlangte. Wir sind überzeugt, dass dem auch so sein wird.

In diesem Sinne kann die SP Gesamtfraktion der Vorlage als wichtiger Dienst an die Bevölkerung zustimmen.

*Hr. Grossrat Peter Albrecht:*

Die FDPO-Fraktion stimmt der Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheims St. Michael in Naters zu. So sollten bis im Frühjahr 2006 57 neue Pflegebetten geschaffen werden. Damit die acht Gemeinden Naters, Mund, Birgisch, Betten, Bister, Bitsch, Mörel und Riederalp mit ungefähr 10'700 Einwohnern dem Betreuungsbedarf ihrer betagten Personen gerecht werden können, haben sie im Jahr 2001 die Stiftung "Regionales Alters- und Pflegeheim St. Michael" errichtet. Die Gemeinden konnten sich in die Stiftung je nach ihrer finanziellen Lage für 50'000 Franken pro Bett einkaufen. Aufgrund des grossen Mangels an Pflegeheimbetten in der betreffenden Region, ist die Notwendigkeit und Dringlichkeit von 57 neuen Betten gegeben.

Angesichts der bedeutenden Unterschiede beim Kaufpreis des Grundstückes, unterstützt die FDPO die kantonale Subvention sowie den anerkannten Betrag, wie ihn der Staatsrat in der Botschaft vorsieht.

## Lu-7-6

Die FDPO hat eine Frage an den Staatsrat. Hat man bei der Architekturwettbewerb-durchführung, wo die Jury die drei besten aus 62 Projekten ausgewählt hat, nebst der architektonischen Gestaltung auch die Unterhalts- und Folgekosten mitberücksichtigt? Die FDPO hofft, dass man die Kosten für die betagten Bewohner langfristig in einem finanziell vernünftigen Rahmen behalten kann. In der Botschaft spricht man von geschätzten 88 Franken pro Tag. Ebenso sind auch die Personal- und Unterhaltskosten im Auge zu behalten.

Die FDPO ist der Meinung, dass der Kanton auch diesbezüglich bei den Alters- und Pflegeheimen die finanzielle Lage unter Kontrolle haben muss, damit die Kosten nicht aus dem Ruder laufen (siehe Walliser Spitäler). Es ist wichtig, dass jeder Einwohner der acht Gemeinden, sofern Platz vorhanden, das Pflegeheim St. Michael zu einem zumutbaren Preis nutzen kann.

In diesem Sinne ist die FDPO für Eintreten.

*M. le député (suppl.) Pascal Bridy:*

C'est le fruit d'une discussion animée, voire parfois très animée que je vous livre ici. Les maîtres mots furent "scandaleux", "inconscient", "mais où va-t-on?", "prions pour que les vieux soient riches", "quel prix orgiaque pour du terrain" et enfin "à quand un EMS au centre de Verbier à 3'000 francs le mètre carré de terrain?"!

Si la nécessité d'infrastructures à l'usage de nos vieux ne fait aucun doute, il nous aurait été agréable de connaître une fois la statistique des besoins en lits et surtout le mode de calcul utilisé lors de l'élaboration de la planification. Quelle importance a-t-elle été donnée au Spitex et à son influence sur le maintien à domicile des personnes âgées?

Un autre point soulevé a été de savoir jusqu'où l'on peut aller financièrement. En effet, les coûts de pension deviennent insupportables pour les familles. Et là se pose une question de base sur les EMS: quel est leur objectif? Suppléer à n'importe quel coût les familles, quitte à les ruiner (lorsque les familles ne peuvent plus payer, les coûts ne diminuent pas, ce sont les collectivités qui s'acquittent de l'ardoise) ou offrir l'opportunité de placer en institution des malades ou des impotents dans des conditions semblables à celles de la maison? Doit-on créer des palaces à coût prohibitif où seuls pourront encore résider les mieux nantis de la population, et ainsi bénéficieront des subventions cantonales destinées aux moins bien lotis ceux qui en ont le moins besoin, ou doit-on créer des établissements de placement à coût modéré où le commun des mortels aura la possibilité d'être hébergé, surveillé, parce que l'objectif d'un EMS ne doit peut-être pas être d'offrir des soins médicaux, voire semi-hospitaliers?

Dans le cas qui nous préoccupe ici, les coûts journaliers sont "estimés" à 88 francs. Avec une prévision de 98% d'occupation et 30% des frais retenus à titre de subvention (1'804'000 francs + 520'000 francs = 2'324'000 francs), il reste un manque à gagner de près d'un million pour correspondre aux seuls frais de personnel, sans aborder les frais de pension. Gageons que les participations des caisses maladie ne suffiront pas à combler le trou. Une fois les collectivités publiques ponctionnées, il faudra bien songer à leur tour les pensionnaires. Je vous laisse le soin d'évaluer le montant de la bien nommée douloureuse.

Il faut reconnaître que le coefficient de personnel utilisé dans le budget se monte à près de 0,6, soit presque le coefficient exigé par le canton pour bénéficier des subventions.

## **Lu-7-6**

Mais tout de même, 3'300'000 francs pour le personnel, une réduction du coefficient permettrait un substantiel rabais.

Le point sur lequel nous avons bûché et même trébuché a été le prix du terrain. Santa Rita: un franc symbolique; St. Michael: +6 km, un prix prohibitif, surévalué pour un terrain audacieusement subtilisé à une société à but lucratif qui a sûrement perdu de l'argent dans cette affaire, sans parler du deuxième vendeur qui a, lui aussi, dû vendre à perte. Parler d'économies d'échelle à ce prix-là, c'est nous prendre pour des demeurés. Cent mètres séparent les deux institutions, ce qui signifie que de l'un à l'autre, il y aura toujours des transports; 100 mètres ou 1'000 mètres n'y changent rien! Quant à la direction unique, le problème de distance n'entre pas du tout en ligne de compte.

Un franc symbolique, voilà le montant que l'on devrait retenir pour le calcul de la subvention, mais nous ne voulons pas pénaliser l'intelligence, ni la prétention de bénéficier des synergies des deux établissements, et il est vrai que le montant retenu de 224'142 francs par lit est en deçà des 230'000 francs au maximum reconnus pour le subventionnement; ce qui nous laisse croire à une étude sérieuse du maître d'œuvre et à une mise en concurrence pointue des entrepreneurs contactés. Nous n'avons d'ailleurs jamais douté de la bonne fois des initiateurs de ce projet et l'idée même d'une sous-évaluation ne nous a jamais effleurés.

Nous déposerons, cependant, une proposition d'amendement mesurée dans le but de limiter l'importance du prix du terrain et surtout dans le but d'éviter la surenchère pour les prochains projets.

Avant de conclure, j'aimerais tout de même rapporter encore quelques remarques issues de nos discussions.

Le RSV s'est attelé à un grand projet de restructuration des hôpitaux du Valais et il nous semblerait opportun d'attendre, si des surfaces devaient se libérer dans les établissements hospitaliers, avant de construire encore des EMS. Ces surfaces pourraient être utilisées à moindres coûts à titre de lieux de placement comme solution tampon, d'autant plus que comme l'a dit M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, les besoins en infrastructures des EMS sont presque les mêmes que dans un hôpital. S'il est agréable d'avoir sur ses propres terres un établissement pour ses anciens et s'il est agréable de recevoir quelque argent de l'Etat, rares sont les collectivités pour lesquelles un EMS n'est pas une charge financière supplémentaire.

Autre remarque. Encore une fois, nous observons dans le rapport d'une commission des prises de position qui dépassent le cadre de ses compétences. Que quelqu'un demande ce qu'il peut ou ne peut pas faire, c'est de son droit, mais qu'une commission détermine, à l'irrespect total de toute procédure administrative, ou autorise sans aucune compétence des travaux de fouille ou de démolition, voilà qui démontre bien peu de retenue ou de vergogne. Imaginons une seule seconde ce qui se serait passé si les travaux avaient commencé sans autorisation autre que celle donnée par quelqu'un qui n'en a pas le droit; quelle publicité pour le Parlement. Nul doute que les médias s'en seraient donnés à cœur joie. J'espère bien que ce genre de maladresse ne se reproduira plus et que le cahier des charges des commissions sera respecté tant dans le devoir que dans le respect des limites de la charge.

Je termine en vous indiquant que le groupe DC du Centre a accepté l'entrée en matière à une très courte et très relative majorité.

**La discussion est close.**

## Lu-7-6

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, Präsidentin der thematischen Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration:*

Ich kenne die Situation um den Mangel der Pflegeheimplätze im Oberwallis sehr gut und bin natürlich froh, dass wir jetzt das zweite Projekt für ein neues Alters- und Pflegeheim hier behandeln können.

Es gab natürlich - wie auch hier jetzt - einige Diskussionen um den Bodenpreis, aber ich kann Ihnen versichern, die Preise entsprechen denen, welche im Oberwallis in den Zentren bezahlt werden und dass es verschiedene Preise gibt ist ein Thema für sich. Aber ich glaube, die Lösung, die hier der Staatsrat vorschlägt, ist annehmbar. Es ist auch so, dass die Bodenpreise beim Bodenkauf durch den Staat immer bis zu einem Drittel subventioniert werden, das ist so festgelegt und ist nicht eine Erfindung der Kommission. Aber um solche Diskussionen in Zukunft zu vermeiden ist es notwendig, dass die Regierung verbindliche Richtlinien für den Kauf eines Terrains festlegt, damit es im Kanton ungefähr gleich behandelt wird und es nicht unter den Regionen riesige Unterschiede geben kann.

Das neue Altersheim St. Michael in Naters ist etwas spezielles. Das stimmt auch, denn die Verbindung zwischen dem Altersheim Santa Maria und St. Michael ist nicht wie hier gesagt wurde mehr als 100 Meter, das ist sehr nah und kann durch eine Passerelle total verbunden werden. Es gibt auch keine zusätzlichen Wege. Das ist sicher ein Argument, das dafür spricht, dass das Altersheim an dieser Stelle gebaut wird und dies ist sicher richtig so.

Es ist auch so, dass die Stiftung Santa Maria darauf besteht, dass es eine Alterssiedlung ist, d.h. dass sie schwere Pflegefälle haben, aber daneben eben immer auch nichtsubventionierte Betten in denen dann wirklich Pensionäre sind, die nicht pflegebedürftig oder nur schwach pflegebedürftig sind und eingestuft sind auf BESA 0 oder 1 und nicht die schweren Pflegefälle mit BESA 3 oder 4. Wir haben ja von der Kommission her gefordert, dass da wirklich separat eine Rechnung erstellt wird und dass das nicht vermischt wird. Ich glaube, der Kanton hat genug Instrumente zur Verfügung gestellt, dass das ganz klar getrennt werden kann und die Rechnung nicht durcheinander kommt.

Es wurde hier angesprochen, dass die Kommission die Kompetenzen überschritten hat. Dem ist wirklich nicht so. Wir haben erst am Ende der Sitzung vernommen, dass der Stiftungsratspräsident schon beginnen wollte, zumindest das Terrain bereitzustellen. Darum hat die Kommission ganz klar gesagt, dass bevor das hier im Grossen Rat nicht beschlossen ist, dass das nicht gemacht wird und dass Einhalt geboten wurde. Es ist auf dem Terrain auch noch nichts geschehen. Ich habe mich noch am Wochenende versichert; es ist noch keine Sondage und keine Abbrucharbeit erfolgt. Also die Kommission hat erst am Ende der Sitzung davon gehört und hat hier sicher keine Kompetenzen überschritten. Wir haben auch dem Stiftungsratspräsidenten, Herrn Baas, ganz klar kommuniziert, dass wir nicht einverstanden sind, dass hier etwas geschieht bevor das Geschäft behandelt wurde.

Ich danke allen Fraktionen, dass sie trotz den Bedenken hier auf Eintreten eingehen und wir werden in den Detailberatungen die Abänderungsanträge ganz klar behandeln.

Ich danke.

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Ich möchte zuerst allen Fraktionen, die für Eintreten auf dieses Geschäft sind, bestens danken.

## Lu-7-6

Le subventionnement pour la création de cet EMS supplémentaire à Naters est inscrit dans la planification concernant les EMS dans notre canton. Nous avons fait des études assez détaillées pour évaluer les besoins dans les différentes régions. Il en est ressorti que c'est surtout dans la région de Brigue que, durant les décennies passées, il n'a pas été assez fait dans cette direction. C'est aussi la raison pour laquelle tous les lits supplémentaires qui seront réalisés dans le Haut-Valais se trouvent dans la région de Brigue.

Le Grand Conseil a, il y a quelques mois, soit en décembre 2003, décidé de la participation financière pour l'EMS Santa Rita à Ried-Brig. Durant cette session, nous discutons de l'EMS St. Michael à Naters. Pour l'EMS de Brigue, un concours d'architecture est en train de se mettre sur pied.

Plusieurs députés ou représentants de groupes politiques ont demandé s'il y a un concept qui est mis sur pied, si une évaluation des besoins existe. Bien sûr, il y a des rapports; je pourrais vous les apporter, mais on les trouve sur le site Internet du Service de la santé.

Pour en venir aux différentes remarques qui ont été faites, en grande partie à juste titre, je peux déclarer ce qui suit:

Le député Charles Monnet, pour le groupe radical, constate qu'il y a 21 lits qui ne sont pas reconnus. Vous avez, Monsieur le député, quelque part une crainte que ce soit une phase provisoire pour la reconnaissance de ces lits. Ce n'est pas du tout le cas. En effet, déjà maintenant, l'EMS existant de Santa Maria à Naters dispose de lits non reconnus. Nous avons longuement négocié avec Naters pour faire reconnaître ces lits parce qu'il y a, dans ces lits, des personnes qui n'ont pas besoin d'un séjour dans un EMS. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas, et les caisses maladie non plus, subventionner ces lits. Comme la présidente de la commission vient de le dire, le concept à Naters est que l'on veut avoir une composition de résidents, de personnes qui ont besoin d'un soutien médical et de soins, mais aussi en partie des personnes qui n'ont pas besoin d'un tel soutien. C'est la raison pour laquelle il est clair que ces lits non reconnus ne sont pas subventionnés. Si Naters disait: oui, nous sommes d'accord de faire reconnaître tous les lits non reconnus, mais à condition d'y mettre aussi des personnes qui ont effectivement besoin de soins, alors on devrait regarder, mais cela voudrait dire que l'on devrait peut-être biffer d'autres projets. Cependant, les responsables de la fondation de Naters sont très stricts et ils veulent avoir ce "mix" concernant les personnes.

Nous avons reconnu des lits qui n'étaient pas reconnus, c'est vrai. C'était justement dans le Bas-Valais, à Collombey-Muraz. Il y avait une institution prenant en charge des personnes âgées. Les personnes qui ont donné l'impulsion à ce projet nous ont dit qu'elles pourraient très bien vivre sans financement parce qu'elles partaient de l'idée fautive que les assureurs pourraient participer financièrement aux frais de fonctionnement, ce qui n'était pas le cas. Par après, pour éviter que cet établissement ne soit fermé, nous avons reconnu cette institution, de sorte que les assureurs ont pu participer financièrement pour ce home de Collombey-Muraz.

En ce qui concerne le prix du terrain, presque tout le monde s'est posé des questions.

Tout d'abord, on a demandé: pourquoi à Ried-Brig un franc et à Naters en moyenne 519 francs? Pour Ried-Brig, c'est facile à expliquer: c'est la paroisse qui est propriétaire du terrain, la paroisse qui met ce terrain à la disposition de la fondation Santa Rita et qui demande un intérêt sur le droit de superficie pendant la construction, sauf erreur de 2 francs par mètre carré et par après de 4 francs. Ce sont de petits montants qui seront introduits dans les comptes d'exploitation. Mais si la paroisse de Naters n'a pas le même terrain au milieu du village, alors ce n'est ni la faute de la fondation ni celle du conseiller d'Etat Burgener.

## Lu-7-6

En ce qui concerne le prix du terrain, il est vrai que les prix des terrains sont élevés et que le montant que le Conseil d'Etat vous propose, 519 francs le mètre carré, est dans la moyenne des différentes transactions qui ont été faites. Je dois dire que c'est presque la première fois que l'Etat ne reconnaît pas les frais effectivement payés par la fondation.

Bien sûr, la commission va analyser vos différentes propositions d'amendement. A la fin, ce sera au Grand Conseil de déterminer dans quelle mesure on veut forcer la fondation à ramasser l'argent qu'elle ne touche pas de l'Etat. En effet, en général, les frais d'acquisition des terrains sont inclus dans les frais d'investissement. Il est bien que la présidente de la commission dise que l'on devrait établir des règles. Bien sûr, à Naters, la fondation aurait certainement pu trouver des terrains ailleurs, près du terrain de football, à des prix entre 250 et 300 francs. Cependant, dans le secteur choisi, il y a déjà l'EMS existant. C'est effectivement un atout. Le président de la fondation a relevé les synergies que l'on trouve pour la buanderie, pour la cuisine, mais aussi pour l'administration ainsi que pour le personnel qui peut travailler sur les deux sites distant de 100 mètres; ainsi les frais de fonctionnement de ce home seront aux environs de 250'000 francs par année. Je pense que c'est déjà une bonne chose.

Dans le message, nous avons écrit que dans ce quartier-là, il est difficile de comparer les prix. Pour la plupart, vous connaissez la situation puisque le Grand Conseil a siégé extra muros à Naters dans la halle polyvalente située juste à côté de l'EMS existant. C'est un quartier qui est plus ou moins construit. Il n'y a presque pas de terrain à disposition. C'est pourquoi il n'y a pas non plus un marché. J'ai quand même pris contact avec le préposé du registre foncier de Brigue, M. Niklaus Holzer, qui m'a dit que, par exemple en 1996, il y avait un terrain qui a été vendu 584 francs le mètre carré. Il m'a aussi dit que, actuellement, un marché sur une parcelle est en train de se faire autour de 600 francs le mètre carré. Je ne sais pas si, entre-temps, l'acte a été établi et inscrit au registre foncier. Je rappelle que ce terrain se trouve effectivement au centre de Naters à proximité de l'EMS existant.

Herr Felix Ruppen hat dargelegt, dass in diesem Alters- und Pflegeheim auch rüstige Rentner Aufnahme finden. Das ist richtig und das gibt sicher auch gewisse Impulse für den Betrieb des Heimes. Was ich nicht akzeptieren kann ist Ihre Kritik, wieso wir diese Betten nicht auch noch subventionieren. Sie haben gesagt "leider nicht subventionierte Betten". Wir subventionieren natürlich nicht Betten für Leute, die einen Aufenthalt in einem Altersheim überhaupt nicht nötig haben. Das müssen Sie verstehen und ich denke das werden Sie mit gutem Willen auch verstehen.

Herr Erich Bumann für die CSPO hat dargelegt, dass es in Naters eine Warteliste von 400 Personen gäbe. Das mag sein und ich weiss nicht, mich hat vermutlich dort noch niemand angemeldet. Man muss immer unterscheiden zwischen Leuten, die dort angemeldet sind und Leute, die effektiv einen Platz in einem Altersheim nicht morgen, sondern schon heute nötig haben. Und Frau Verena Sarbach-Bodenmüller, die nicht nur Kommissionspräsidentin, sondern auch die Chefin des CORIF ist, kann Ihnen sagen wie die Situation im Oberwallis ist. Und wenn Sie auch noch die Informationen aus dem Altersheim Naters hätte, wären ihre Informationen noch kompletter. Aber leider verfügt sie über diese Informationen nicht.

Monsieur le député (suppl.) Jean-Albert Ferrez, vous trouvez qu'il y a du bon. Vous reconnaissez les besoins en ce qui concerne la création de nouveaux lits. Vous dites aussi qu'il y a du moins bon et du mauvais. En ce qui concerne le marché des terrains, j'ai déjà dit que c'est un quartier qui est plus ou moins construit. Au niveau des synergies: 250'000 francs par année, selon le président du conseil de fondation. En ce qui concerne le prix du terrain, nous allons analyser votre proposition avec la commission. Mais il faut dire que si le Grand Conseil décide d'abaisser la subvention en direction du terrain, cela ira à la charge de la fondation et



## Lu-7-6

indirectement bien sûr des pensionnaires. Vous avez dit que de tels prix ou constructions que nous faisons mettent en difficulté l'accès à un séjour dans un EMS. Il faut dire qu'ici, il y a une stratégie, un business plan; ce ne sont pas des chiffres comme ça que la fondation nous a soumis, mais c'est un document d'environ 81 pages avec tous les détails. On présente ainsi un prix de 84 francs pour les pensionnaires. Je pense que beaucoup de personnes dans le Valais romand seraient contentes si l'on pouvait avoir un séjour dans un EMS à un tel prix. En effet, dans notre canton, ce prix se situe en moyenne autour de 100 à 105 francs par personne et par jour. La politique de l'Etat, comme je l'ai déjà dit quelquefois devant cette Haute Assemblée, est qu'une personne qui ne dispose que de la rente AVS et des prestations complémentaires puisse couvrir les frais. Dans tous les EMS de notre canton qui ne dépassent pas les 110 francs par jour, ces personnes ont un financement garanti soit par l'AVS, soit par les prestations complémentaires.

Frau Susanne Hugo-Lötscher drängt darauf, dass wir dann bei der Abrechnung darauf schauen, was sind die Kosten der nichtsubventionierten und der subventionierten Betten. Es ist klar, dass wir diesem Punkt die nötige Beachtung schenken werden. Ich danke auch ihr für das Eintreten auf die Vorlage.

Herr Peter Albrecht schlägt vor, dass man in bezug auf den Kaufpreis des Bodens dem Staatsrat folgt. Wir haben effektiv die Kaufpreise nicht akzeptiert, die die Stiftung schlussendlich bezahlt hat. Aufgrund der Transaktionen, die vorgefallen sind, haben wir uns auf jene Preise gestützt, die in bezug auf diese Böden in den Jahren 1998 - 2003 bezahlt wurden. Wir werden selbstverständlich versuchen die Kosten im Griff zu behalten. Das ist in erster Linie Aufgabe der Direktionen und der Verwaltungsräte der jeweiligen Institutionen. Ich habe auch festgestellt, dass im Rahmen der Vorschläge der Kommission Luyet in bezug auf die Alters- und Pflegeheime keine Abstriche vorgeschlagen wurden. Das war ja auch der Grosse Rat, der zusammen mit dem Dekret über das Gesundheitsnetz wollte, dass man nicht über die Alters- und Pflegeheime die Gemeinden zusätzlich belasten sollte.

Monsieur le député (suppl.) Pascal Bridy, j'ai déjà dit que nous avons fait beaucoup de statistiques, également en ce qui concerne le Spitex et les EMS. Il y a un rapport qui a été établi, sauf erreur, en 2001. Je vais vous faire parvenir tous ces documents qui se trouvent d'ailleurs sur Internet. Comme je l'ai dit à Ried-Brig, le prix d'un franc symbolique était quelque part une opportunité chanceuse: la paroisse a mis à disposition le terrain sous forme d'un droit de superficie. Vous avez aussi dit que l'on devrait plus utiliser les locaux qui deviennent disponibles dans les hôpitaux. Nous avons déjà réalisé cela en partie étant donné que, dans le cadre de la décision sur la planification hospitalière, dans tous les hôpitaux, nous avons créé 10 lits d'attente. Cela veut dire que si des personnes sont à l'intérieur de l'hôpital et ne trouvent pas une place dans un EMS ou dans une autre institution, on peut les garder dans une division spéciale "lits d'attente" avec le même financement que dans un EMS. Je sais aussi qu'il y a des besoins en ce qui concerne les lits non seulement dans le Haut-Valais, mais également dans le Valais central et dans le Bas-Valais. J'aimerais que ceux qui poussent ces projets avancent encore plus parce que l'Etat est l'autorité pour la planification et le subventionnement, mais pas pour la mise sur pied des projets concrets. Il est bien sûr vrai qu'il faut faire un plus dans le secteur du Spitex comme cela a été bien fait dans la région de Sierre avec Domino et dans d'autres régions du canton. On devrait avancer encore plus. Mais aller dire, comme certains directeurs d'EMS: maintenant, il faut arrêter de construire des lits EMS, je pense que cela va beaucoup trop loin parce que si une personne a besoin d'une prise en charge 24 heures sur 24, il est très difficile de le faire par le biais du Spitex.

J'espère ainsi avoir répondu à toutes les questions posées.

## **Lu-7-6**

Je vous remercie d'entrer en matière.

Je vous remercie de votre attention et du soutien que vous donnez, non pas au département ou au Conseil d'Etat, mais aux personnes âgées de notre canton.

Merci.

### **L'entrée en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen du projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters, p. .)

## **6. PROJET DE LOI sur le notariat, première lecture**

*MESSAGE ET PROJET DE LOI  
COMMENTAIRE ARTICLE PAR ARTICLE  
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE  
RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Der Botschaft zum Entwurf des Notariatsgesetzes entnehme ich:

"Nach durchgeführtem Vernehmlassungsverfahren erscheint die gleichzeitige Ausübung der Anwalts- und Notariatstätigkeit gestärkt, sie muss bestätigt werden."

Wenn mit "bestätigt" die klaren, unmissverständlichen Stellungnahmen in der Vernehmlassung gemeint sind, unterstreiche ich dies vollends. Wenn aber mit "bestätigt" der vorliegende Entwurf zum Notariatsgesetz gemeint ist, kann ich dies keineswegs nachvollziehen. Bestätigung - finde zumindest ich - keine.

Im Gegenteil. Mit dem vorliegenden Gesetzesentwurf ist zwar rechtlich die Unvereinbarkeit von Notariat und Advokatur draussen vor der Tür. Faktisch aber wird sie aber durch die Hintertüre wieder eingeführt.

Zumindest für das Oberwallis bewirkt der vorliegende Entwurf die faktische Trennung. Warum? Die Praktikumsplätze sind bereits heute rar. Zukünftig werden die Anwälte und Notare weder Interesse noch genügend Arbeiten für allfällige Notariatspraktikanten haben, um ausschliesslich statt einem Anwalts- einen Notariatspraktikanten auszubilden. Folge davon: Wenn keine Notare mehr ausgebildet werden, wird es auch keine Notare mehr geben.

## Lu-7-6

Werte Kolleginnen und Kollegen, Sie haben sich in der Vernehmlassung grossmehrheitlich genau gegen diese Konsequenz - also die Trennung von Advokatur und Notariat - ausgesprochen. Ich frage Sie nun, können Sie nun mit einer zwar nicht rechtlichen, aber immerhin faktischen Trennung leben? Wir, die CVPO, können dies jedenfalls nicht. Denn für uns ist die Stärkung der gleichzeitigen Ausübung von Anwalts- und Notariatstätigkeiten keine Farce. Dementsprechend auch deren Bestätigung nicht.

Mit dem aber nicht genug. Aus Sicht der CVPO ist das Gesetz nicht nur dem Vernehmlassungswillen widersprechend, sondern äusserst kompliziert, teilweise begründet in der technischen Materie und zunehmend praxisfremd.

Nehmen Sie als Beispiel den neuen Artikel 76; Beurkundungen sind entgegen der bis anhin üblichen Praxis nur noch aufgrund objektiver Gründe ausserhalb der Kanzlei zulässig, um - wie der Kommentar hiezu ausführt - das Berufsgeheimnis und die Förmlichkeit des Verfahrens zu schützen. Man könnte meinen, die Notare hätten bis anhin ihre Verträge auf dem öffentlichen Marktplatz oder an der Wirtshaustheke gemacht. Dem ist nicht so. Und solange der Schutz der Kunden gewährleistet ist, schadet auch ein wenig Dienstleistung nicht.

Für die CVPO ist klar, das Gesetz drückt ein Misstrauen gegenüber den Notaren aus. Wohl deswegen wird mit Kanonen auf Spatzen geschossen. Wie in Artikel 81, Absatz 6, wo jede zur Unterschrift verpflichtete Partei verpflichtet wird am Rande jeder Urkundenseite zu unterzeichnen.

Eines möchten wir klarstellen. Auch wir befürworten den Schutz der Parteien vor unüberlegten Handlungen und die Gewährung der Rechtssicherheit als zentrale Aufgaben, welche die öffentliche Beurkundung zu leisten hat. Und es ist uns ein Anliegen zu deren Gewährleistung beizutragen. Wir sind aber der Ansicht, dass der vorliegende Entwurf den Kunden diesbezüglich kaum mehr Schutz bietet. Dafür nicht zuletzt aufgrund neu auferlegter bürokratischer Aufgaben mehr kosten wird.

Trotzdem, die CVPO ist im Sinne einer konstruktiven Diskussion zähneknirschend für Eintreten. Wir behalten uns aber vor, sollten die gemachten Abänderungsvorschläge keine Berücksichtigung finden, das Gesetz in der Schlussabstimmung abzulehnen. Denn wir wehren uns einem praxisfremden Gesetz, welches den Verhältnissen im Oberwallis kaum Rechnung trägt und den Vernehmlassungswillen durch die Hintertür umgeht, zuzustimmen.

Wir danken Ihnen für Ihre wohlwollende Unterstützung und der Kommission für Ihre Arbeit, welche aufgrund des sehr technischen Gesetzes, mit Sicherheit keine leichte gewesen ist.

Vielen Dank.

*Hr. Grossrat Ignaz Imboden:*

Der Vater der Revision des Notariatsgesetzes ist kein Freund der Notare. Die Revision ist geprägt von zuviel Staatsinterventionismus und Misstrauen gegen die Notariatstätigkeit ohne ersichtlichen Grund.

Wenn man von allen Westschweizer Kantonen die schärfsten Bestimmungen der Notariatsgesetze herausucht und in unser Gesetz einbaut, so kommt es, dass die Revision weit über das Ziel hinaus schießt, was von mehreren Interventionen zur Revision des Notariatsgesetzes beantragt wurde. Die vorliegende Revision führt zu einer Verteuerung der Notariatstätigkeit. So erweist man unserer Bevölkerung keinen Dienst. Es gibt keinen

## Lu-7-6

vernünftigen Grund weshalb ein Notar nicht auch ausserhalb seines Büros beurkunden kann. Wenn ein Notar in Evolène wohnt und in Sitten sein Büro hat, sollen die Kunden aus Evolène gezwungen werden nach Sitten ins Büro zu kommen, obwohl die Verschreibung zwischendurch in Evolène stattfinden könnte. Oder soll ein Kunde aus Visp, der Vertrauen zu einem Notar in Zermatt hat, gezwungen werden nach Zermatt zu fahren, obwohl sich der Notar regelmässig in Visp aufhält. Wenn das Notariats- nicht mit dem Anwaltspraktikum verbunden werden kann, führt dies zu einer Verlängerung der Praktikumszeit. Lassen sich dann noch ohnehin spärliche Praktikumsplätze finden? Wird hier nicht Protektionismus betrieben?

Wenn kein Notar mehr in einer kantonalen Rekurskommission bezüglich Steuern, Landumlegungen und Bodenverbesserungen tätig sein kann, welche Juristen wollen Sie dann noch für diese Kommission rekrutieren?

Wenn ein Notar heute verpflichtet ist, ein Register über die Notariatsgebühren zu führen, welches jährlich vom Minuteninspektor überprüft und dem Departement abgegeben wird, eine kontrollierbare Mehrwertsteuerabrechnung und ein Kassabuch zu führen, ist nicht ersichtlich weshalb noch eine zusätzliche Buchführung mit Treuhandkontrolle notwendig sein soll.

Die CSPO ist nicht grundsätzlich gegen diese Revision des Notariatsgesetzes. In der vorliegenden Form lehnen wir sie aber ab. Im weiteren ist auf Bundesebene eine Revision der Zivilprozessordnung im Gange, die einen grossen Einfluss auf das Notariatsgesetz haben wird und in diesem Gesetz berücksichtigt werden sollte.

Die CSPO-Fraktion kann nur mit grössten Bedenken auf dieses Gesetz eintreten. Falls die von uns schon in der letzten Session hinterlegten Abänderungsanträge nicht berücksichtigt werden sollten, müssen wir das Gesetz in der Schlussabstimmung ablehnen.

Ich danke.

*M. le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

Une loi qui a l'âge de Johnny Hallyday, pensez s'il lui faut un lifting! La pratique a évolué, la technologie aussi.

Il y a, dans ce projet de loi, des modifications techniques afin de s'adapter aux moyens technologiques modernes, tout en gardant le côté solennel et authentique. Il y a encore des modifications concernant le contrôle de la profession. Et, enfin, il y a un débat de fond qu'il nous faut avoir dans ce Parlement.

Le notaire est officier public. Ses services sont obligatoires et le client est captif comme dans l'assurance maladie ou le permis de conduire. Le job semble lucratif à voir comment la profession fait du lobbying. Dans un contexte économique où l'Etat cherche de nouvelles recettes, il serait bon de réfléchir à l'opportunité d'étatiser le notariat. Notre grand argentier disait, il y a quelques mois, que rien ni personne ne devaient être tabou dans des mesures d'économies; faisons preuve d'innovation.

La formation du notaire pose problème. On nous a parlé de trop nombreux échecs. L'obligation de faire un stage dans un registre foncier ou un service de l'Etat pourrait donner une réponse à ce manque; ce qui revient à dire, corollairement, que les stages chez un avocat-notaire ne sont pas probants. Se posent alors deux questions importantes: l'incompatibilité des professions d'avocat et de notaire, et le nombre trop important de notaires dans ce canton.

## Lu-7-6

Il devrait y avoir un souci de transparence dans les actes notariés et l'usage qu'on peut en faire. L'instrumentation d'un tel acte fait que l'on doit, un jour ou l'autre, s'en référer à un avocat pour défendre une cause et, inversement, le job de l'un peut initier un mandat à l'autre. Le client, captif pour un acte, peut devenir, sans s'en rendre compte, captif pour la défense de ses intérêts.

Il y a, en Valais, plus de notaires que dans le reste de la Suisse romande, sans doute un atavisme de pays de maquignons et d'affairistes, et cela sans compter que des notaires peuvent avoir plusieurs études, en ville et à la montagne. Le respect de l'éthique, la concurrence loyale, le contrôle des actes et la comptabilité sont plus aléatoires. Revient ici l'importance de la formation du notaire. Les 232 notaires valaisans, pour la plupart avocats, ont-ils un volume d'affaires assez important pour former des notaires sans qu'il y ait interférence avec les jobs d'avocat, de courrier, de secrétariat, etc.? Nous prôtons une valorisation de la profession de notaire en la séparant de la profession d'avocat.

Cette loi est peut-être rébarbative et très technique, mais elle pose un cadre clair d'une pratique quelquefois nébuleuse et qui laisse volontiers croire dans la brume que l'illicite est la règle.

Je voudrais revenir sur le fait que les travaux de la commission ont été plus ou moins orientés par un catalogue de revendications de la profession (Association des notaires valaisans). Qu'une association professionnelle soit invitée pour donner des informations et des souhaits, cela peut se comprendre, mais que des propositions écrites deviennent insidieusement le fil conducteur des travaux de la commission formée de miliciens et non de spécialistes, cela pose le problème de l'indépendance du député. Il arrive parfois que des chefs de service soient plus ou moins présents dans les débats, ce qui est contestable, mais que du lobbysme professionnel soit aussi prégnant, cela devient détestable, et l'on en vient à douter de la dignité et de l'éthique (exemple: la tentative réussie de passer outre la tenue de comptabilité selon le code des obligations; cela en fait foi).

Ces considérations faites, les socialistes acceptent l'entrée en matière.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Thomas Studer:*

Der Entwurf zum Notariatsgesetz ist ein Mammutgesetz mit ganz komplexem und schwerfälligem Inhalt, der für den Normalbürger schwer lesbar und verstehbar ist. Die SPO bedauert es äusserst, dass eine Änderung des Notariatssystems im Kanton Wallis weder untersucht noch studiert wurde.

Trotzdem wird die SPO auf den Entwurf des Notariatsgesetzes eintreten.

Wir werden aber heute auch einen Abänderungsvorschlag zum Artikel 92 des Notariatsgesetzes einreichen.

Bereits am 20. März 2002 hat Frau Grossrätin Emmy Fux-Summermatter eine Motion eingereicht, die verlangt, dass behinderte Menschen, welche im Vollbesitz ihrer geistigen Kräfte sind, als gleichwertige Partner zu betrachten und zu behandeln sind. Die Motion wurde an den Staatsrat überwiesen.

Artikel 92 des Notariatsgesetzes trägt diesem Begehren aber in keiner Weise Rechnung. Von hör-, sehbehinderten oder stummen Menschen wird nach wie vor verlangt, dass sie von einem Übersetzer begleitet werden. Artikel 92 ist so abzuändern, dass die

## Lu-7-6

Begleitung behinderter Menschen zum Notar durch eine Vertrauensperson den behinderten Menschen freigestellt wird.

Die SPO fordert die zweite Kommission auf eine Formulierung zu finden, die diesem Begehren endlich Rechnung trägt.

Besten Dank.

*M. le député André Quinodoz:*

Après 60 ans de bons et loyaux services et pour faire face aux nouveaux défis que la pratique du notariat engendre, notre groupe estime qu'il était grand temps de revisiter cette vénérable loi sur le notariat.

Pour s'en convaincre, il suffit de penser au développement fulgurant de l'informatique qui nous entraîne aujourd'hui dans une réflexion approfondie sur la forme et sur la sécurité des actes authentiques, cela dans le but de préserver la solennité des actes émis par les notaires et de promouvoir la sécurité du droit.

Dans ce sens, notre groupe est satisfait que, dans ce projet, l'on confirme les deux types de surveillance en vigueur, soit la surveillance administrative qui tend à garantir l'effectivité du droit notarial et la surveillance disciplinaire qui tend à assurer le respect des devoirs spécifiques, auxquels le notaire est assujéti.

La modification de cette loi permettra également de mieux prendre en compte à l'avenir l'accroissement sensible des procédures d'instrumentation en langues étrangères résultant, pour une grande partie, de l'essor touristique que notre canton a connu ces dernières décennies.

Finalement, pour rassurer la population de l'indépendance et de la crédibilité du notaire, ce projet aborde et définit d'une façon claire et détaillée dans la loi et non pas dans une ordonnance les divers chapitres que sont l'admission à la profession, la formation, les incompatibilités, les devoirs du notaire, sans oublier le mode de rémunération de ceux-ci.

Les députés de notre groupe attendent du Conseil d'Etat une explication sur la suppression, dans ce projet de loi, de la possibilité de rédiger des actes au nommable, pratique, semble-t-il, pourtant couramment utilisée sous l'ancienne loi.

Finalement, face à un projet de loi de qualité, les députés DC du Centre acceptent d'entrer en matière et proposeront, pour parfaire le texte, quelques modifications.

Je vous remercie de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

Face à ce projet de loi, le groupe radical constate que les nouvelles dispositions légales introduites peuvent être assimilées à deux grandes catégories: soit elles constituent une codification de la jurisprudence, apportant par là plus de clarté et de précision à la loi, donc un plus, soit elles instaurent des nouveautés quant à l'organisation de la profession, d'une part, et quant à la procédure d'instrumentation d'un acte, d'autre part.

Pour cette seconde catégorie, après 62 ans de pratique selon la loi actuelle, le groupe radical aurait souhaité une analyse approfondie et une présentation plus claire de la réalité du terrain, notamment en ce qui concerne la qualité du travail fourni sur la base de l'organisation

## Lu-7-6

actuelle, le degré de satisfaction dans le public, l'image de la profession, le nombre d'actes réalisés en moyenne par les notaires établis, le nombre de cas d'insolvabilité de notaires éventuellement relevés, le type de manquements graves et répétés aux règles déontologiques répertoriées; en fait, tout simplement une lecture plus pragmatique des usages ayant cours dans la profession.

Sans ces éléments concrets, il est plus difficile de se prononcer sur le renforcement des règles en vigueur, renforcement ne pouvant que très difficilement être légitimé sans que les règles actuelles n'aient montré certains manquements.

Pour cette raison, nous reviendrons notamment sur les aspects suivants de la loi:

- l'interdiction du cumul des stages d'avocat et de notaire, peu conciliable, à notre avis, avec la position majoritaire qui préconise la non-séparation des professions d'avocat et de notaire; nous y voyons là une incohérence;
- les règles sur les incompatibilités, dont la codification nous apparaît peu précise, parfois obscure et en tout cas sujette à bien des interprétations;
- les règles sur le dépôt, le contrôle financier, le répertoire des actes en brevet jugé trop complexe et inutile pour des questions dont les risques ou l'intérêt ne sont pas démontrés;
- les restrictions au principe de la représentation et de la stipulation hors étude, jugées inopportunes et peu satisfaisantes et également pour les clients eux-mêmes;
- enfin, une adaptation aux moyens modernes, notamment en matière d'archivage, qui doit être prise en compte dans la nouvelle loi.

Il nous paraît également que cette loi aurait pu traiter d'autres aspects liés aux devoirs et obligations du notaire pour le bien des clients et la sécurité de la transaction, comme par exemple le devoir du notaire de s'assurer du financement d'une acquisition, la consignation systématique du prix de vente sur le compte client du notaire, le devoir de retenir une provision pour les hypothèques légales garantissant le paiement des impôts.

Cette loi aurait également pu préciser certains points plus délicats comme quand et dans quelles circonstances un émolument doit être partagé entre deux notaires.

Ce sont des questions de principe que, en l'absence de remarques dans les travaux de la première commission, nous prions la deuxième commission d'examiner.

En conclusion le groupe radical a arrêté les principes de base suivants qui ont dicté nos choix:

- nous souhaitons maintenir un notariat indépendant;
- la mixité avec la fonction d'avocat nous paraît garante d'une plus grande diversité de l'offre;
- le renforcement de certaines obligations comptables ou de la formation nous paraît nécessaire dans une telle fonction d'officier public.

Nous rejetons le qualificatif d'atavisme de la profession de mon collègue socialiste et sommes prêts à entrer en matière pour améliorer ce qui doit l'être, même l'image de la profession si besoin.

Merci de votre attention.

## **Lu-7-6**

*M. le député Stéphane Marquis:*

Le groupe DC du Bas-Valais a étudié avec toute l'attention requise ce projet de révision de la loi sur le notariat entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1943.

Ce projet a fait l'objet d'une large consultation, notamment auprès des associations de notaires, du pouvoir judiciaire et des partis politiques. La plupart des propositions formulées lors de la consultation ont été retenues.

Notre groupe approuve en particulier:

- le principe de la pratique cumulée du barreau et du notariat;
- l'attachement à la conception du notariat libre ou latin plutôt qu'à celui du notariat "fonctionnaire";
- le principe des études secondaires justifiées par un intérêt public et
- l'obligation pour le notaire de conclure une assurance responsabilité civile.

Le groupe DC du Bas-Valais appuie également la réglementation des devoirs généraux du notaire, touchant notamment à son devoir de récusation s'il est concerné par l'acte comme membre de l'organe exécutif d'une collectivité publique, ainsi qu'au fait qu'il ne puisse légaliser sa propre signature, ni celles d'un acte auquel il a adhéré par écrit.

Notre groupe relève, en outre, le renforcement de la surveillance administrative et salue aussi la possibilité d'instrumentation à distance des procès-verbaux d'assemblée générale et de conseil d'administration compte tenu de l'évolution des moyens technologiques.

Nous notons, enfin, que ce projet de loi n'entraîne aucune incidence financière particulière, ce qui est tout à fait conforme au principe du frein aux dépenses.

Au vu de ces éléments, notre groupe accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel:*

Die FDPO-Fraktion spricht sich grundsätzlich für Eintreten auf den Entwurf zum Notariatsgesetz aus. Wir haben jedoch mehrere Abänderungsanträge eingereicht, da uns einige Bestimmungen zu weit gehen, wie beispielsweise die Kontrollpflicht in Artikel 44. Das neue Gesetz zeugt zudem von einem gewissen Misstrauen gegenüber den Notaren unseres Kantons. Da es sich bei Notaren grundsätzlich um Vertrauenspersonen handelt, so sollte ein Notariatsgesetz nicht von Misstrauen geprägt sein. Anlässlich der Detailberatung werden wir unsere Abänderungsanträge begründen.

Ich danke.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Nous avons ainsi fait le tour des interventions des différents députés.



## Lu-7-6

Je passe la parole au président de la commission.

Fort du principe qu'il nous reste pas mal d'objets en développement et que M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier n'est pas là demain, nous sommes un petit peu coincés. Alors, je vous demande de résumer vos interventions.

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

J'ai bien compris l'appel du pied du président du Parlement et si j'ai aussi bien compris les interventions qui ont été faites, il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière. Par conséquent, je pense qu'il n'est effectivement pas nécessaire de trop prolonger cette discussion puisqu'il n'y a pas opposition.

Je constate simplement qu'il y a plusieurs questions. Il y a méfiance et on a même dit défiance envers peut-être la profession, mais j'allais dire envers le projet de loi, notamment dans les travées haut-valaisannes puisque le groupe CSPO ainsi que le groupe CVPO entrent à pas très mesurés dans ce texte et on dirait même presque à reculons, tant ils se méfient notamment de ce qui est prévu concernant la question du stage de manière distincte entre notaire et avocat. Je sais qu'il y a des propositions de modification de ce point qui sont annoncées. La commission sera attentive à examiner les avantages et les inconvénients des deux formules.

Pour le reste, il y a surtout un point sur lequel j'insiste ici pour qu'il n'y ait pas de malentendu et cela me gêne en particulier que la remarque vienne d'un membre de la commission, c'est-à-dire notre collègue Pierre-André Milhit, sur l'influence qu'aurait pu avoir l'Association des notaires. Nous avons effectivement reçu une délégation composée du président et du secrétaire, qui représentaient d'ailleurs les deux régions linguistiques du canton, en commission pour entendre toutes leurs propositions qui ont été préparées par écrit. Nous y avons prêté une oreille attentive d'une certaine manière, mais je dirai surtout – si vous lisez attentivement le rapport – que nous avons pratiquement rejeté toutes leurs propositions. Donc, il n'y a pas eu, dans ce sens-là, d'orientation dictée par l'Association des notaires. Je ne vois pas là en quoi il y aurait eu un fil conducteur qui aurait guidé nos réflexions. Loin de là, notre commission a travaillé de manière très libre. Je dirai que ce qui est peut-être particulier pour un objet aussi technique, c'est que nous n'avons quasiment pas de notaire dans la commission. Donc, on a dû faire avec nos propres moyens, avec notre bon sens en quelque sorte. Nous avons tout de même pu bénéficier de l'expérience de deux membres de la commission qui sont notaires, mais qui sont intervenus, je crois, de manière tout à fait mesurée. Notre réflexion s'est donc faite librement. Elle n'est peut-être, dans ce sens-là, pas suffisamment fouillée; j'ai bien pris note des remarques de notre collègue Bénédicte Crettol-Valmaggia qui incite à ce que l'on aille plus loin dans l'analyse de détail et certainement que la deuxième commission aura encore du travail à faire dans ce sens.

Toutefois, dans le fond, je crois que l'esprit dans lequel ce projet de loi a été préparé convient aux uns et aux autres. C'est ainsi, en fait, que je retiens l'impression de ce débat d'entrée en matière: tous les groupes ne s'y opposent pas. Notre commission va ainsi pouvoir travailler sur vos propositions demain après-midi. Nous verrons, mercredi, quel sort nous allons leur faire. Dans ce sens-là, je dirai qu'il y aura probablement encore du travail pour la deuxième commission. Je dis d'emblée qu'il est à souhaiter tout de même que cette deuxième commission ne soit pas investie par tous les avocats-notaires qui n'auraient pas pu prendre part aux travaux de la première commission.

## **Lu-7-6**

Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

Une déclaration relativement brève pour vous dire que ce projet de loi est avant tout basé sur un principe qui régit déjà la loi en vigueur, la loi qui, il est vrai, a le même âge que Johnny Hallyday, Monsieur le député (suppl.) Pierre-André Milhit, 63 ans! Ce principe veut que l'essentiel réside dans la confiance que le client peut et doit accorder à son notaire. Par conséquent, cette confiance-là est à la base du choix du système qui veut que le notariat, chez nous, soit une profession libre, exercée de façon indépendante sous le contrôle de l'Etat. Pourquoi? Parce que nous avons la ferme volonté, la conviction que c'est un bien pour le citoyen de non seulement pouvoir choisir son médecin, mais aussi de pouvoir choisir son notaire, tant la relation de confiance est importante, et cela non seulement pour les maquignons et autres affairistes, mais aussi pour le simple citoyen, dans ces transactions, je dirai, quasi quotidiennes puisque chacun, dans son existence, a pratiquement besoin presque chaque année des prestations d'un notaire. Si l'on part du principe de la confiance qui doit régner entre le notaire et son client, nous devons adopter – c'est ce que nous proposons dans cette révision complète de la loi – le principe du notariat dit latin, c'est-à-dire d'une profession libre et indépendante.

En ce qui concerne la pratique cumulée du barreau et du notariat, il est vrai que des travaux de la première commission, il ressort clairement que cette pratique cumulée est renforcée et que la volonté de la première commission, Messieurs les porte-parole des groupes notamment CVPO et CSPO, n'est pas d'introduire d'une façon subreptice par la porte arrière un coin qui devrait arriver, dans les années à venir, à séparer finalement ces deux professions, puisqu'elle n'est la volonté ni du projet de loi, ni de la commission, ni du Conseil d'Etat. Bien au contraire, si l'on veut avoir un notaire qui obtient la confiance du citoyen, nous devons aussi garantir vis-à-vis du citoyen que le notaire soit bien formé, qu'il ait des droits, c'est vrai, mais surtout des obligations et des responsabilités élargies, de manière que cette confiance voulue dans le texte de loi soit aussi une réalité dans l'exercice quotidien de cette profession.

C'est la raison pour laquelle je suis tout à fait disposé avec la commission parlementaire d'entrer dans le détail des différentes propositions déposées et qui vont dans ce sens-là lors de la lecture article par article que nous aurons jeudi.

Merci encore à tous les groupes d'avoir accepté, même parfois sur le bout des lèvres, d'entrer en matière.

**L'entrée en matière est acceptée.**

## **7. DEVELOPPEMENTS DEIS / ENTWICKLUNGEN DVIS**

### **8. MOTION**

**de la députation radicale du district de Sierre, par la  
députée Bénédicte Crettol-Valmaggia, concernant la**

## **révision de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 18 novembre 1977 (07.11.2003), (4.448)**

### **TEXTE DEPOSE**

### **DEVELOPPEMENT:**

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

Personne, je dis bien personne dans cette salle ne souhaite mourir brûlé dans un hôtel, ni dans un autre lieu du reste, mais vous en conviendrez, lorsque l'on essaie d'imaginer sa propre mort, ce n'est pas le risque n° 1 auquel l'on pense, ou alors vraiment avec beaucoup d'imagination.

Même si le risque d'incendie est plus élevé dans un hôtel que dans une maison, c'est quand même dans des maisons que la plus grande partie des gens passent la plus grande partie de leur temps.

Or, on exige moins des logements privés que des hôtels. Nous ne voulons surtout pas donner de nouvelles idées par ce constat, mais bien plutôt, par cette motion, nous demandons de tenir compte de l'indice de probabilité de mourir brûlé dans un hôtel. Comme il est faible, nous en appelons au bon sens de ceux qui doivent appliquer les lois et en rédiger les ordonnances. Nous en appelons à leur bon sens pour qu'ils ne jouent pas les bons élèves trop zélés dans l'application des critères de protection, pour qu'ils ne profitent pas de l'occasion d'une demande d'agrandissement minimale ou de rénovations partielles d'un hôtel pour systématiquement exiger une mise en conformité aux standards maximaux de sécurité, pour qu'ils distinguent clairement dans leur approche les immeubles construits ou à construire en vertu du principe qui veut qu'il est difficile de faire du neuf avec du vieux. Nous en appelons à leur bon sens pour que l'on n'assomme pas les hôteliers avec des délais de mise en conformité qui, au vu des coûts d'investissement à consentir, ne peuvent pas être respectés sans mettre les propriétaires d'hôtel dans la gêne ou carrément dans l'impasse. Des chiffres de 400'000, 600'000 francs ne sont pas rares quand il s'agit de mettre son hôtel en conformité aux nouvelles exigences. Nous en appelons, enfin, à leur bon sens pour éviter les contradictions, comme celles qui voient le restaurant d'un hôtel être soumis à des exigences, auxquelles le restaurant d'à côté qui n'a pas d'hôtel échappe, les contradictions que doivent gérer les services du même Etat lorsqu'il faut concilier les contraintes architecturales des bâtiments à valeur historique et les contraintes sécuritaires, la contradiction qui consiste à avoir une attitude "ayatollesque", d'une part, et à voter des crédits hôteliers et des budgets de relance, d'autre part.

Mesdames et Messieurs, la sécurité absolue n'existe pas, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire. Cependant, avant même le durcissement de l'ordonnance, les mesures de sécurité exigées étaient déjà sérieuses. Alors, prévenir oui, mais en respectant le principe de la proportionnalité qui doit mettre en balance le risque encouru, la palette des mesures existantes entre le minimum et le maximum de sécurité, le coût de ces mesures, la survie de ces personnes, mais aussi celle de l'infrastructure hôtelière dans un canton touristique.

## Lu-7-6

Nous relevons aussi que la protection contre l'incendie est un des aspects de la loi et je n'ose même pas parler ici de la nouvelle pratique en cours visant à exiger que toutes sortes d'établissements publics puissent résister à des tremblements de terre, avec les coûts que vous pouvez imaginer.

Mesdames et Messieurs, il y a le feu; il faut agir et vite si l'on veut qu'il y ait encore des hôtels dans ce canton où des gens aient un risque minime de mourir brûlés.

Une dernière réflexion. Nous avons beaucoup parlé de l'hôtellerie dans cette motion parce que nous avons été sensibles à ce problème, mais les exigences demandées aux hôtels s'appliquent également à d'autres établissements publics, notamment aux mains des collectivités publiques cette fois. Le rigorisme appliqué actuellement par l'Etat se retournera contre lui le jour où il devra mettre en conformité aux lois ses propres bâtiments. Je pense ici aux collèges et aux hautes écoles, par exemple. Il faut en prendre conscience aujourd'hui, car l'alourdissement des budgets qui en découlera et qu'on peut chiffrer à plusieurs millions si l'on pense que, pour un seul hôtel, parfois, ce sont des montants de 400'000 à 600'000 francs qui sont en jeu. Cet alourdissement des budgets mis en parallèle avec le principe du double frein aux dépenses et à l'endettement, que nous avons voté ce matin, impliquera des sacrifices très lourds dans d'autres secteurs qui seront certainement des secteurs de développements, eux, et tout cela pourquoi? Pour investir dans une sécurité démesurée.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Il y a une demande de parole du député Felix Ruppen.

C'est pour combattre la motion, meine ich.

*Hr. Grossrat Felix Ruppen:*

Ich möchte diese Motion bekämpfen.

Frau Bénédicte Crettol-Valmaggia verlangt die Lockerung bei der Anwendung des Gesetzes zum Schutz gegen Feuer und Naturelemente. Dies scheint mir ein gefährliches Unterfangen, ein Spiel mit dem Feuer. Nachdem nun endlich über Kanton und Gemeinden der nötige Druck zum Einhalten der gesetzlichen Vorschriften ausgesetzt wird, versuchen gewisse Kreise von Beherbergern sich von ihren Verpflichtungen zu drücken. Wer Gäste beherbergt, ist verpflichtet für deren grösstmögliche Sicherheit zu sorgen. Als Tourismuskanton können wir es uns nicht leisten in diesem Bereich Abstriche vorzunehmen und Unsicherheit zu verbreiten. Die geforderten Massnahmen würden Tür und Tor öffnen für eine Willkür beim Behandeln dieser Dossiers. Die Sicherheit unserer Gäste bedarf klarer und einheitlicher Gesetze.

Aus diesem Grund bekämpfe ich diese Motion und fordere Sie auf, verehrte Damen und Herren, dasselbe zu tun.

Danke schön.

## Lu-7-6

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:*

Auch die SP bekämpft diese Motion, obwohl wir teilweise Verständnis für einige Anliegen der Motion aufbringen können. Die Formulierung dieser Motion riecht der SP aber eher nach Gewinnsteigerung und Lockerung der Gesetzesvorlagen, denn nach wirklichem Schutzbedürfnis. Wir fragen uns wie sicher die Hotelgäste in einem nach pragmatischem Vorgehen ausgerüsteten Betrieb sind und welchen Effekt würde zum Beispiel ein Brand mit Toten in einem Hotel auf unseren Tourismuskanton ausüben. Und öffnen die Forderungen nach unterschiedlichen Kriterien des Risikos nicht der Willkür Tür und Tor?

Die Sicherheit der Gäste muss gewährleistet sein. Für die SP ist diese Motion deshalb problematisch und wir lehnen sie in Form der Motion ab. Als Postulat jedoch könnten wir das Anliegen in dem Sinne unterstützen, dass zuerst einmal geklärt wird, wie der Aufwand zwischen Sicherheitsansprüchen, Gesetzesansprüchen und finanzieller Belastung für die Betriebe aussieht.

Ich danke.

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

Une brève réponse.

J'ai conscience que dès que l'on parle de sécurité, on n'en fait jamais assez et on bascule tout de suite dans un catastrophisme un peu facile.

J'aimerais rappeler que vraiment aucun des hôteliers à qui j'ai parlé de cette motion n'a envie de prendre des risques et de voir brûler son hôtel, d'abord parce que c'est son outil de travail et ensuite il n'y en a vraiment aucun qui a envie d'écrire une lettre de deuil à la famille d'une personne qui aurait été victime d'un incendie dans son établissement. Ils sont donc conscients de cela. Toutefois, il faut aussi être conscient que, comme je l'ai dit, la sécurité absolue n'existe pas. On n'est pas dans un no man's land. La situation actuelle est déjà très sévère et il y a déjà beaucoup de choses qui se sont faites au niveau de l'utilisation des matériaux de construction et autres, tout ce qui concerne l'outillage de premiers secours sur lequel je ne reviens pas.

Encore un dernier argument. Les statistiques montrent quand même qu'il y a eu très peu d'incendies dans des hôtels en Valais ces dernières années.

*Le président:*

Je crois que tout est clair.

Nous votons.

(...)

Résultat du vote: 46 oui contre 46 non. C'est un score qui m'oblige à trancher.

Je tranche ainsi en faveur de la position de la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia.

**Cette motion est ainsi acceptée par 47 voix contre 46** et sera transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

## **9. INTERPELLATION**

### **der SPO-Fraktion, durch Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, betreffend unmenschliche Behandlungen durch Walliser Justiz und Fremdenkontrolle (02.12.2003), (4.449)**

#### **HINTERLEGTER TEXT**

#### **ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:*

"Wegen des Verdachts auf Begehung verschiedener Vermögensdelikte wurden im Rahmen einer umfangreichen Strafuntersuchung im April 2003 17 Personen, zumeist aus ein und demselben Verwandten- und Bekanntenkreis, in Untersuchungshaft genommen". Dieses Zitat stammt aus einem Schreiben des Kantonsgerichts.

Weiter wird ausgeführt: "Aus Platzgründen wurde einer von ihnen in einer Zelle in Sitten untergebracht, die für die Absonderungshaft bestimmt ist, aber auch den Anforderungen an die Zelle eines Untersuchungsgefängnisses oder einer Strafvollzugsanstalt entspricht. Der Untersuchungsrichter ging dabei irrtümlicherweise davon aus, die Unterbringung in dieser Zelle setze das Regime der Absonderungshaft voraus, weshalb er - der Untersuchungsrichter Cottagnoud - diese anordnete". Zitat Ende.

Irrtümlicherweise wurde also eine Person im Sittener Gefängnis, statt in Untersuchungshaft, acht Wochen lang in der Absonderungshaft isoliert, ohne Tageslicht, ohne Besuche. Erst nach mehreren dringlichen Vorstössen der verzweifelten Ehefrau, eines Anwalts und dem Schreiben einer Oberärztin ans Kantonsgericht, wurde dieser Irrtum am 10. Juni 2003 vom Kantonsgericht festgestellt und der Mann aus dem Keller geholt. Nach mehr als zwei Monaten! So lange dauerte es bis unser Justizsystem den Fehler bemerkte. Die Kontaktsperre wurde dem Mann, der in normale Untersuchungshaft geschafft wurde, weitere 30 Tage auferlegt, obwohl das Besuchsrecht ein elementares Menschenrecht ist. Erst am 24. August kam der unmenschlich behandelte Mann wieder frei.

Ebenfalls schlechte Erfahrungen mit der Walliser Justiz machte der Schwiegervater des vorgenannten Mannes.

Auch er wurde verhaftet, in Untersuchungshaft gesteckt und wochenlang ohne Verhör und ohne Kontakt zur Familie festgehalten. Auf drängen des Anwalts wird der Mann am 24. Juli aus der Untersuchungshaft entlassen und direkt unter die Obhut von Frau Gianadda gestellt. Diese versetzt den kranken Mann direkt in Ausschaffungshaft. Ohne Beisein eines Anwalts wird der Mann verhört und weitere sechs Monate festgehalten.

Meine Damen und Herren, wegen Hehlereiverdachts in der Höhe von knapp 20'000 Franken wurden zwei Familienväter unverhältnismässig lange, unverhältnismässig hart und widerrechtlich sowohl von der Walliser Justiz wie auch von der Fremdenpolizei unmenschlich behandelt. Nachdem ich mich an die Justizkommission gewandt habe in dieser Sache, diese sich aber als weder zuständig noch in der Rolle als "superjuge" sieht, frage ich den Staatsrat

## Lu-7-6

an, wie lange er solche unmenschlichen Behandlungen innerhalb seines Kompetenzbereichs noch dulden will.

Danke für die Antwort.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

Cette interpellation concerne deux détenus Serbes incarcérés dans les prisons préventives de Sion et de Martigny, prévenus de vols en bande et par métier et, subsidiairement, de recel. Les intéressés étaient impliqués dans une affaire qui, elle-même, impliquait pas moins de 17 personnes.

La majorité des griefs soulevés par cette interpellation concerne des questions de procédure relevant du juge d'instruction pénale et bien sûr le respect du principe de la séparation des Pouvoirs ne permet pas au Conseil d'Etat de s'exprimer là-dessus, mais toujours est-il que le président de la commission m'a dit tout à l'heure qu'il désirait, lui, également prendre la parole et réagir à la suite de cette interpellation.

Tout d'abord, en ce qui concerne le respect des conditions de détention, dans les affaires d'envergure impliquant un nombre élevé de prévenus, il n'y a pas d'autre choix pour éviter les risques de collusion que d'utiliser toutes les places disponibles. En fonction depuis le début de l'année 1999, les cellules d'isolement, dites cellules de réflexion, comme d'ailleurs toutes celles de la prison des Iles, sont conformes aux normes en vigueur dans le domaine de l'exécution des peines et de la détention préventive. Lorsqu'un prévenu est placé dans le secteur de réflexion à Sion, sa cellule est équipée du même confort que le restant des cellules de détention de l'établissement. Il est ainsi soumis au régime normal des prévenus, en ayant accès notamment à plus d'une heure de promenade par jour. Seule l'utilisation de la télévision et de la radio ne peut leur être fournie, car le quartier cellulaire en question n'est pas équipé à cet effet. Il est à noter que le service médical de la prison des Iles a régulièrement offert aussi ses prestations durant toute la durée de la détention.

En ce qui concerne maintenant le respect des prescriptions de la police des étrangers, le plus jeune des deux intéressés est actuellement au bénéfice du permis N attestant qu'une demande d'asile a été déposée. Son dossier actuellement suit son cours. Sa demande d'asile vient d'être rejetée en première instance. Le plus âgé a choisi la clandestinité lors de sa première demande d'asile. Aujourd'hui, sa deuxième demande d'asile a été écartée définitivement. Lui et sa famille doivent quitter le pays. Comme l'intéressé n'entend pas collaborer à son départ et entretient le doute quant à son identité, une détention administrative a été ordonnée contre ce monsieur; décision confirmée par le Tribunal cantonal, puis confirmée par le Tribunal fédéral. Cette détention a été levée dans le délai légal de 9 mois, car son identité n'a pas pu être établie de manière exacte. Il est important de rappeler que les droits des étrangers placés en détention administrative sont garantis. Ceux-ci peuvent faire valoir leurs droits à tout moment, solliciter un entretien avec le juge ou avec la police s'ils entendent donner des informations pouvant accélérer la procédure d'identification ainsi qu'écourter leur détention. Les conditions de détention respectent les exigences légales et les rapports annuels du comité des visiteurs le confirment.

Concernant le cas particulier de cet étranger dont la demande d'asile a été refusée, il est aussi important de relever que les critiques concernant les autorisations de visite sont également infondées. Plusieurs autorisations ont été établies en faveur notamment de l'épouse et des enfants de l'intéressé.

## Lu-7-6

Merci de votre attention.

*M. le député Alexis Turin, président de la commission de justice:*

Il est vrai qu'il n'est pas habituel qu'un président de commission s'exprime après un conseiller d'Etat, mais c'est la conséquence de l'interpellation qui nous est présentée ce jour.

Soit dit en passant, il est un peu curieux qu'un groupe politique s'adresse au Conseil d'Etat pour poser une question à la commission de justice.

En guise de réponse à cette interpellation, je vais simplement reprendre le contenu de la lettre que la commission de justice a adressée au groupe SPO, référence à laquelle il a été fait tout à l'heure par la députée Susanne Hugo-Lötscher et je l'en remercie.

Je cite cette lettre.

"Il convient de rappeler que la commission de justice exerce la haute surveillance sur la justice. Ainsi, les mesures de contrainte prises à l'égard des étrangers qui sont des mesures administratives ne relèvent en principe pas de notre champ d'investigation.

Quant au respect ou non des droits procéduraux d'une partie en matière pénale, il convient là aussi de rappeler que la commission de justice n'a pas pour fonction de s'ériger en super juge. En effet, il appartient en premier lieu à la personne qui s'estime victime d'un acte illégal de la part du juge d'utiliser les voies de droit à sa disposition. En l'espèce, le secrétaire de la justice, M. Lengacher, a informé notre commission, déjà à la fin janvier, de même que les médias qui l'avaient contactés pour dire que le Tribunal cantonal était d'avis qu'il n'y avait pas matière à introduire de procédure disciplinaire envers le juge d'instruction Cottagnoud. Cette réponse nous satisfait. Cela étant, nous estimons que ce dossier, pour nous, est clos."

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:*

Wie Herr Grossrat Turin gesagt hat, habe ich zuerst die Interpellation hinterlegt. Dann wurde die Diskussion eröffnet wer überhaupt zuständig ist in dieser Angelegenheit. Man verwies mich an die Justizkommission. Deshalb habe ich der Justizkommission im Namen der SPO einen Brief geschrieben, um Klarheit betreffend ihrem Kompetenzbereich zu erhalten. Ich finde es beschämend, dass scheinbar widerrechtliche Dinge hier im Kanton geschehen, dass Leute unmenschlich behandelt werden und dass am Schluss niemand zuständig sein will. Irgend etwas funktioniert in diesem System nicht.

Man kann nicht behaupten, Herr Staatsrat, dass die Leute rechtlich in Ordnung behandelt wurden wenn sie Anträge stellten durch den Anwalt auf Verkürzung der Haft und wenn wochenlang oder tagelang nicht auf ihre Begehren eingetreten wurde oder wenn Verhöre ohne Beisein des Anwalts stattgefunden haben. Da kann man nicht von Recht sprechen.

## **10. MOTION**

### **des députés Gabriel Bender, Alexandre Luy (suppl.) et**



## **consorts concernant: créer les bases légales en vue de réglementer les salons de coiffure (02.12.2003), (4.450)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député (suppl.) Alexandre Luy:*

Basée sur le texte de la LHR, la douloureusement votée loi sur l'hébergement et la restauration, que moi-même et d'autres avons combattue en vain nous basant sur des principes d'économie libérale, cette motion en est tout simplement la copie conforme. Nous nous sommes contentés de remplacer "café-restaurant" par "salon de coiffure".

Mesdames et Messieurs, je suis sûr que l'entier du Parlement considère cette motion comme vraiment absurde, eh bien!, croyez-moi, cela me réjouit!

Le mystère, par contre, demeure entier quant à savoir pourquoi les mêmes règles de taxes et de planification de formation peuvent être absurdes pour un type de commerce et salutaires pour un autre.

Dire tout et son contraire, voilà le charme de la vie parlementaire.

Bien évidemment, **nous retirons cette motion.**

Si d'aventure et uniquement pour le plaisir d'en découdre, nous devons laisser ici intervenir les parlementaires qui n'auraient pas compris le gag, car il y en a, des gens sérieux, nous serions certainement surpris d'entendre, pour combattre cette motion, exactement les mêmes arguments que ceux que nous avons avancés contre la mise sous tutelle des cafés-restaurants par la LHR.

Bienvenue dans l'économie de marché moderne, inspirée tout à la fois du libéralisme franklinien, du marxisme planificateur, de l'autoritarisme aux différents visages et du monde des lobbies plus fort que jamais. Etrange paradoxe.

Prenons donc les cafetiers-restaurateurs par la main pour leur dire ce qu'ils doivent apprendre, ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent payer pour exercer leur métier et fichons la paix aux coiffeurs heureux désormais de rester libres!

*Le président:*

Dans le règlement, il faudra ajouter les notions de "motion absurde" et de "motion gag"!

Vous avez retiré cette motion; c'est bien ainsi.

**11. POSTULAT**  
**du groupe DC du Bas-Valais, par la députée Margrit**

## **Picon-Furrer, concernant les missions du Bureau de l'Egalité (03.12.2003), (4.451)**

### **TEXTE DEPOSE**

### **DEVELOPPEMENT:**

*M<sup>me</sup> la députée Margrit Picon-Furrer:*

J'aimerais brièvement revenir sur l'historique qui est à la base du dépôt de ce postulat.

En octobre 2003, M. Freysinger a largement critiqué le Bureau de l'égalité, soi-disant, par un texte qui lui a été proposé par les femmes UDC, pimenté de réflexions telles que – je cite le texte des femmes UDC –: "En effet, notre fierté légitime nous interdit d'accepter plus longuement l'existence d'une sorte de SPA pour la condition féminine." Ce sont les vœux exprimés en toute clarté pour l'abolition d'une prestation en faveur des femmes et des familles pourtant fondée dans la loi.

Ces propos ont fait bondir la grande majorité du Parlement. Ceux qui s'y intéressent peuvent relire les pages 112 à 116 du mémorial d'octobre 2003.

Le groupe DC du Bas-Valais a annoncé, lors de ces débats, un dépôt de postulat qui va clairement au maintien des prestations d'un Bureau de l'égalité avec un recentrage des activités adaptées aux besoins actuels, surtout dans le domaine de la jeunesse et des jeunes familles.

Qu'en est-il depuis le dépôt de ce postulat? Une conseillère fédérale évincée le 10 décembre dernier, une boutade de notre conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder sur une économie possible en fermant le Bureau de l'égalité, la mobilisation de milliers de femmes plaidant pour le respect et les droits légitimes de la femme en politique et dans d'autres domaines, une étude mandatée par le Bureau de l'égalité démontrant clairement les défiances dans le domaine familial pour des familles monoparentales valaisannes.

N'est-ce pas là la preuve par quatre qu'un observatoire de la condition féminine a autant sa place dans ce canton qu'un observatoire sur la santé, l'économie, le tourisme et j'en passe?

Je remercie la commission Luyet d'ailleurs de n'avoir pas mis tout simplement... pas encore!..., c'est une délicatesse dans ce Parlement que certaines femmes pourront apprécier!

Pas pour une cause féministe pure et simple, mais par souci de trouver des solutions dont nous sommes chargés, je compte sur le soutien du Parlement et du Conseil d'Etat dans ce domaine sensible.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Il y a deux demandes de parole. Je pense que c'est pour combattre ce postulat.

## Lu-7-6

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz:*

Les socialistes combattent ce postulat.

Comme l'a dit la députée Margrit Picon-Furrer, ce postulat a été déposé pour contrer l'UDC qui demandait carrément la suppression du Bureau de l'égalité.

Le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes a été très actif durant ses dix ans d'activité. Il a rempli son rôle d'encouragement et de contrôle du principe d'égalité inscrit dans la loi. Il a lutté contre les discriminations existantes. Il a aussi essayé de faire changer les mentalités afin d'améliorer la parité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de ce canton.

Beaucoup de projets de ce bureau, comme, par exemple, la lutte contre la violence domestique, la campagne pour le partage des tâches domestiques, l'étude sur la pauvreté ou la promotion de la diversification des choix professionnels des jeunes, concernaient la famille dans son ensemble.

Alors, pourquoi – me direz-vous – lutter contre la transformation du Bureau de l'égalité en Bureau de la famille?

Vouloir, comme le demande ce postulat, que le personnel du Bureau de l'égalité continue le travail actuel du bureau et, en même temps, lui ajouter d'autres mandats de promotion des jeunes couples et de soutien à la famille, sans augmenter les moyens financiers ni le personnel, est tout simplement utopique. Cela signifie en clair abandonner la promotion de la femme en politique et dans l'Administration et ôter au Bureau de l'égalité son rôle de soutien et de relais des organisations féminines valaisannes.

Je suis persuadée, comme beaucoup d'entre vous, j'en suis certaine, de la nécessité d'augmenter la représentation féminine dans toutes les instances politiques, cela non seulement pour donner un peu plus de couleurs et de charme aux séances politiques, mais surtout pour partager avec vous, Messieurs, le pouvoir politique. Les femmes comme les hommes doivent s'investir dans les partis et assumer des tâches à tous les échelons politiques. Les femmes ont besoin du soutien du Bureau de l'égalité pour les encourager à s'engager et leur apporter une aide spécifique lors des campagnes électorales, car elles ne disposent pas des nombreux réseaux masculins. Dans l'Administration, il est très important de permettre aux femmes les mêmes chances de promotion qu'aux hommes et de leur garantir la possibilité de faire carrière et de grimper dans la hiérarchie comme les hommes, cela d'autant plus que l'Etat joue encore le rôle d'exemple pour les entreprises privées et que le fonctionnement de l'Administration doit servir de modèle.

Je m'adresse à vous, Messieurs, car je suis persuadée que les femmes ici présentes sont convaincues de la nécessité de maintenir le cahier des charges du Bureau de l'égalité et cela tant que la parité ne sera pas une réalité dans ce canton. Ne craignez rien, Messieurs, ce ne sera pas la guerre entre nous! Les femmes souhaitent simplement une manière d'être et d'agir différente, partager et travailler ensemble. Vous verrez, Messieurs, vous en vivrez peut-être mieux.

Aussi, je vous encourage à dire non à ce postulat et à ainsi permettre au Bureau de l'égalité de remplir le mandat qui lui a été confié par la loi acceptée par ce même Parlement en 1996.

Merci de votre attention.

## Lu-7-6

*Hr. Grossrat (Suppl.) Jean-Louis Borter:*

In der Bundesverfassung Artikel 8, Absatz 3 ist die Rechtsgleichheit folgendermassen umschrieben:

"Mann und Frau sind gleichberechtigt. Das Gesetz sorgt für ihre rechtliche und tatsächliche Gleichstellung, vor allem in Familie, Ausbildung und Arbeit. Mann und Frau haben Anspruch auf gleichen Lohn für gleichwertige Arbeit."

Das Postulat ist unnötig. Das Gleichstellungsbüro hat nach Gesetz einen klaren Leistungsauftrag. Es muss diesen nur umsetzen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Je constate qu'il y a deux oppositions à ce postulat avec des argumentations différentes.

Nous votons.

**Par 47 voix contre 29 et 12 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent au stade du développement le postulat 4.451 développé par la députée Margrit Picon-Furrer au nom du groupe DC du Bas-Valais.**

## **12. INTERPELLATION du député Gabriel Luisier et consorts concernant Biar SA / Lourtier - Reconnaissance du brevet de M. Guy Masson (04.12.2003), (4.452)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud:*

Il en va des interpellations au Grand Conseil comme de la photographie: entre le moment où l'on prend la photo et le moment où elle est développée, la réalité a changé. Entre le moment où les élus Bagnards ont déposé cette interpellation et le présent développement, la réalité a également changé.

Malgré tout, le fond de l'interpellation ne change pas. Cette interpellation ne vise pas à défendre une personne, quel que soit le sentiment que l'on éprouve par rapport au personnage particulier de M. Guy Masson. La volonté de la députation bagnarde qui a déposé cette interpellation est de sauvegarder les 30 emplois de la société Biar SA à Lourtier. Ces personnes méritent que l'on s'intéresse à leur sort, c'est évident, même si, pour cela, il faut

## Lu-7-6

faire des concessions au caractère de leur employeur, personnage éminemment sympathique, mais foncièrement déterminé, pour ne pas dire obstiné.

Pour les élus Bagnards, il ne s'agit pas ici d'affirmer que le Conseil d'Etat s'est désintéressé du sort de cette entreprise et de ses employés, et qu'il n'a rien entrepris. Au contraire, nous pouvons même remercier sincèrement le chef du Département de l'économie pour son action ainsi que celle du chef de l'antenne économique du Valais romand, M. Antille.

Toutefois, nous demandons au Conseil d'Etat de ne pas baisser les bras dans cette affaire malgré tout le travail déjà accompli et malgré la mauvaise volonté affichée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. Le jeu en vaut la chandelle puisque 30 emplois industriels en zone de montagne ne sont pas chose courante.

Merci d'avance pour votre engagement en faveur de ces courageux employés.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

Le département a toujours pris très au sérieux ce cas.

M. Masson s'estime victime d'une décision de l'Office de la propriété intellectuelle. Bien sûr, nous ne pouvons pas porter d'appréciation sur cette décision qui est technique. Mais toujours est-il que nous sommes intervenus déjà au mois de décembre de l'année dernière pour que M. Masson ait accès au secrétaire général du Département de justice et police – que ça, n'est-ce pas! –, donc pratiquement la porte d'entrée du Conseil fédéral. Il a obtenu cet entretien. Nous ne portons pas de jugement non plus sur le résultat de cet entretien.

Ensuite, en collaboration avec l'antenne régionale, comme vous l'avez souligné, mais aussi avec le président de la commune – j'aimerais aussi relever que le président de la commune a été très actif dans cette affaire –, nous avons cosigné une lettre adressée à l'office fédéral, en lui demandant de bien vouloir une fois encore étudier et écouter M. Masson et ses revendications, mais, vous le savez aussi, malheureusement sans succès.

Bien sûr, si nous pouvons encore trouver des portes, des moyens, pour essayer d'aider encore M. Masson, on ne reculera devant aucun sacrifice, Monsieur le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud.

### **13. INTERPELLATION** **du groupe socialiste du Valais romand, par le député** **(suppl.) Fabio Di Giacomo, concernant: touche pas à** **mon petit commerce! (13.01.2004), (4.453)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

## Lu-7-6

*M. le député (suppl.) Fabio Di Giacomo:*

Le texte de l'interpellation me semble assez clair; permettez-moi, cependant, de développer brièvement quelques éléments.

Le commerce valaisan semble connaître une vitalité surprenante, notamment si nous nous référons aux nombreux grands centres commerciaux qui se sont ouverts dans les régions périphériques de nos villes, mais c'est être bien myope que de ne considérer que cette réalité-là. En effet, les chiffres de l'UCOVA, qui rejoignent d'ailleurs ceux du Service de l'aménagement du territoire, dessinent un tableau bien plus préoccupant. Des fermetures de magasins inéluctables dans les vallées latérales vont priver à court terme près de 80 communes d'un approvisionnement adéquat; ce qui correspond à un tiers de la population valaisanne qui ne pourra bientôt plus bénéficier d'un approvisionnement de proximité.

Les conséquences, vous les connaissez aussi bien que moi: rupture du lien social, drames personnels évidemment, désertification des zones rurales et, finalement, un environnement économique fragilisé.

Cette disparition des petits commerces doit être admise comme une atteinte à un service public et à l'intérêt général.

Il faut, dès lors, oser dépasser la simple logique de la concurrence, définir un concept global d'approvisionnement pour le Valais et prendre les mesures politiques qui s'imposent pour garantir l'existence d'un magasin d'approvisionnement journalier dans tous les villages de plus de 250 habitants.

Dépasser la simple logique de la concurrence, c'est également reposer le problème des magasins de stations d'essence, les fameux shops. Au-delà des divers problèmes que génèrent ce type de commerce (je pense aux conditions de travail souvent déplorables que l'on y connaît, à la question de l'autorisation de boissons alcoolisées dans un endroit fréquenté d'abord par des automobilistes ou encore au respect des fameux 100 mètres carrés maximums), ces shops s'imposent comme une véritable concurrence déloyale pour les petits commerces comme pour les cafetiers d'ailleurs, tout cela sous prétexte de vente d'essence. Lors des débats concernant la loi sur l'ouverture des magasins, que de fois avons-nous entendu la même litanie sur les soi-disant nouvelles habitudes des consommateurs qui verraient la population vouloir consommer à toute heure de la journée, 7 jours sur 7. Or, différentes expériences récentes ont montré que ces pseudo nouvelles habitudes ne s'avèrent exister finalement que dans les fantasmes d'une certaine droite. Ainsi, le directeur de l'UCOVA, dans son rapport 2002, explique que l'expérience de l'ouverture des magasins le dimanche tentée en décembre 2001 dans certaines villes du canton s'est soldée par un constat plus que mitigé. De plus, dans les cantons qui ont essayé de déréglementer les horaires d'ouverture des magasins, les consommateurs-citoyens ont la plupart du temps rejeté ces projets en votation. L'exemple du canton de Fribourg est d'ailleurs significatif et doit inspirer notre canton. La nouvelle loi fribourgeoise sur les commerces aurait permis à de petits magasins et aux shops des stations d'essence d'ouvrir de 6 heures à 21 heures du lundi au samedi. Les citoyens de ce canton n'en ont tout simplement pas voulu.

Alors, c'est vrai, les péripéties dans ce Parlement de la loi sur l'ouverture des magasins montrent combien la question des horaires est complexe pour un canton touristique comme le nôtre. Il faut l'admettre.

**Lu-7-6**

Demeure que le Gouvernement et le Parlement valaisans doivent avoir le courage de mettre de l'ordre dans ce secteur en remettant sur le métier législatif la problématique des shops des stations-service.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Il n'est pas répondu aujourd'hui à cette interpellation. La réponse sera donnée lors d'une prochaine session.

## **14. INTERPELLATION du député Laurent Léger et consorts concernant les casinos en Valais (05.02.2004), (4.454)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député Laurent Léger:*

Le 24 octobre 2001, le Conseil fédéral a attribué deux concessions d'exploitation pour des casinos de type B au Valais: une concession à Zermatt et une concession à Crans-Montana.

Ces attributions ont eu lieu après une âpre campagne de candidature de la part des différents prétendants et après une campagne où le Conseil d'Etat ou certains de ses représentants ont eu des positions ambiguës, pas toujours très cohérentes. Plusieurs lièvres étaient en course (Sion, Zermatt, Brigue, Crans-Montana, Saxon et j'en passe); donc, on peut en déduire l'intérêt politique.

Au final, ces attributions se sont déroulées au détriment du Casino de Saxon qui était en fonction depuis 1995. Ce casino représentait 25 millions de chiffre d'affaires par année avec 75 emplois à la clé; 9 millions, c'est le montant moyen des impôts et taxes versés chaque année au canton du Valais, aux communes et à la Confédération. Quelques millions par année étaient versés en plus aux sociétés culturelles, sportives et j'en passe de ce canton.

Que reste-t-il aujourd'hui pour notre canton, à part nos yeux pour pleurer?

Montana, d'après les chiffres publiés, a fait un exercice qu'on peut qualifier de correct, compte tenu de sa situation géographique.

Et Zermatt, a-t-il ramené au Valais la poule mouillée au détriment de la poule aux œufs d'or?

Il serait intéressant que ce pouvoir législatif puisse connaître le montant des rentrées fiscales de ces deux maisons de jeux et avoir un comparatif avec les rentrées fiscales, adaptées à la nouvelle loi du feu Casino de Saxon.

Est-ce que ces rentrées répondent aux attentes du Conseil d'Etat?

## Lu-7-6

Concernant les raisons de la fermeture du Casino de Zermatt, le Conseil fédéral a pris de court ce Parlement et notre Conseil d'Etat. En effet, en date du 12 mai dernier, le Conseil fédéral a répondu à une interpellation d'un conseiller national valaisan, déposée le 1<sup>er</sup> mars 2004 – malgré notre nouvelle organisation, les Chambres fédérales semblent plus rapides que notre Parlement. Surprise dans la réponse du Conseil fédéral, nous apprenons que la concession attribuée à Zermatt a été suspendue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

Donc, mauvaise nouvelle pour la commission Luyet: il n'y aura pas de nouvelles recettes fiscale du côté de Zermatt.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral précise aussi qu'il a fixé un moratoire de 5 ans pour l'attribution de nouvelles concessions, soit jusqu'en automne 2006, et qu'il compte s'en tenir. En outre, il précise que la loi actuelle n'autorise pas un transfert de concession d'un lieu à un autre.

Donc, après avoir couru après plusieurs lièvres lors de la dernière campagne de candidature au détriment d'avoir soutenu franchement le seul établissement existant qui avait fait ses preuves, le Conseil d'Etat sera-t-il capable de corriger ses erreurs?

Le Conseil d'Etat arrivera-t-il à soutenir clairement une nouvelle candidature du Casino de Saxon; ce qui aura le mérite, si cette candidature passe les écueils de la sélection, de corriger une injustice flagrante, dont aujourd'hui la population remarque le résultat déplorable pour notre canton.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

Tout d'abord, à la première question de savoir quelles sont les recettes provenant des deux maisons de jeux de Crans et de Zermatt, dont notre canton a bénéficié, j'aimerais donner une réponse précise. Le Conseil d'Etat peut relever que, pour l'année 2003, les deux casinos sis sur le territoire cantonal ont versé un montant de 1'236'455 fr. 15 à titre d'impôt cantonal sur le produit brut des jeux au canton du Valais. Cet impôt est prélevé par la Confédération, cette dernière ristournant la part du canton. Donc, c'est un retour, et vous le savez, Monsieur le député, puisque vous avez vous-même dit dans votre développement que ce montant n'est pas en comparaison au montant que laissait le Casino de Saxon dans ses grandes années.

Concernant la fermeture du Casino de Zermatt, il s'est avéré que la fréquentation de ce casino a été largement inférieure aux prévisions. Dès lors que les fonds propres du casino n'étaient plus suffisants, au sens de l'article 12 de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeux, son avenir économique était apparu incertain. Constatant que les exigences imposées par la loi n'étaient plus respectées, la Commission fédérale des maisons de jeux, conformément à l'article 19 etc., a suspendu la concession au 1<sup>er</sup> décembre 2003, et le casino s'est ainsi vu une possibilité de se conformer aux dispositions et de trouver les fonds propres nécessaires. Par conséquent, nous pouvons affirmer que la Commission fédérale des maisons de jeux tiendra le Conseil d'Etat au courant de l'évolution de ce dossier et notamment en ce qui concerne la suite: ouverture ou non d'un casino à Zermatt.

Enfin, en ce qui concerne un éventuel transfert de concession, le Conseil d'Etat doit constater qu'un transfert du genre de celui invoqué par l'interpellateur, qu'il s'agisse d'une concession d'implantation ou d'une concession d'exploitation, n'est légalement pas possible, conformément à l'article 17, alinéa 3, de la loi fédérale. Cette interdiction s'explique par la



## Lu-7-6

nécessité de n'attribuer des concessions qu'après examen de la situation du requérant et l'attribution ne peut ainsi avoir lieu que dans le cadre d'une procédure de concession, à laquelle les maisons de jeux existantes ont également dû se soumettre.

Par contre, s'il devait y avoir dépôt d'une demande de concession auprès de la Commission fédérale des maisons de jeux par le Casino de Saxon, le Conseil d'Etat ferait son possible, dans les limites des compétences accordées par les dispositions fédérales, en respectant les casinos déjà existants en Valais, pour soutenir une telle candidature.

La déclaration était tout aussi claire, il y a quelques années, en ce qui concerne le Casino de Saxon, malgré les sous-entendus, Monsieur le député, que vous laissez planer dans cette salle. Mais je crois que la compétence étant au niveau du Conseil fédéral et de la Commission fédérale des maisons de jeux, il faudrait peut-être une fois poser les questions à qui décide.

Voilà en ce qui concerne la réponse précise.

Je vous épargne maintenant tout le détail en ce qui concerne les autres casinos en Suisse pour vous dire tout simplement que le Conseil fédéral n'a pas encore procédé à une évaluation de la situation des casinos dans notre pays. Il faut savoir que notre pays est le pays européen qui compte, par rapport au nombre d'habitants, le plus de casinos en exploitation et que, forcément, je pense que les chiffres réalisés par ces différents casinos ne vont pas combler toutes les attentes soit des autorités locales, soit des autorités fédérales. C'est la raison pour laquelle il y a ce moratoire de cinq ans que le Conseil fédéral s'est donné pour réfléchir à la suite à donner à ce dossier. Toutefois, il est évident que si une lueur d'espoir devait apparaître, compte tenu aussi de l'histoire du Casino de Saxon, mais également aux rentrées qu'il a données aux collectivités locales et cantonales, nous appuierions cette candidature.

## **15. INTERPELLATION du député Cyrille Fauchère (UDC) concernant la prostitution (05.02.2004), (4.455)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député Cyrille Fauchère:*

Lors de ma dernière prise de parole sur ce sujet, j'ai été sévèrement hué et sermonné suite aux mots utilisés.

Je tiens seulement à réaffirmer que nous ne partons pas en guerre contre la prostitution, ni ne voulons faire la chasse aux sorcières parmi bon nombre de ses acteurs qui en souffrent.

Pour diminuer l'émotion avec laquelle certains réagiront et la méfiance à l'égard de son rédacteur, je tiens à préciser que nous cherchons à enrayer les mécanismes illégaux qui gravitent et agissent autour de ces milieux, tels que le proxénétisme, le trafic d'êtres humains et d'autres.

## Lu-7-6

J'avais étayé alors mon argumentaire en citant les rapports de l'OMS et de l'Office fédéral de la santé publique, mais une certaine presse a préféré me comparer à Umberto Gui, inquisiteur notoire. Je déplore cette attitude, car elle provoque un déplacement du débat. On ne peut pas se plaindre et réfléchir à la chute du niveau de l'éducation dans nos écoles, des carences des services sociaux, du manque d'encadrement, etc., et favoriser, sous la forme d'un mutisme général, ce genre de débordement.

Si notre but est la promotion et la prévention de la jeunesse, il est temps de se poser clairement et honnêtement la question de nos actes en rapport avec ce débat. Je cite pour exemple l'attitude du canton de Genève qui a déclaré cette profession comme profession indépendante. Ainsi, des règlements demandent la tenue de registres, des permis de travail, et il y a donc une meilleure gestion du problème. Ils ont réussi à diminuer les effets néfastes de l'esclavage humain et les tragiques conséquences qu'il engendrait. Ce n'est peut-être pas la solution pour le Valais, mais c'est une forme d'approche.

Aussi, je vous demande de traiter cette interpellation avec recul et vous remercie, d'ores et déjà, de vos avis, pour un débat qui doit dépasser les simples méfiances interpartis.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

A plusieurs reprises, Monsieur le député Cyrille Fauchère, le département a effectivement reçu des lettres de mères de famille, et nous en recevons encore, je ne veux pas dire quotidiennement, mais mensuellement plusieurs, choquées par certaines formes de publicité qu'elles considéreraient contraires aux mœurs.

Donnant suite à ces interventions, le département a dénoncé pénalement le diffuseur d'un catalogue tout ménage contenant, entre autres, des publicités concernant la prostitution et la vente de cassettes dites "érotiques" – entre guillemets. Le juge saint-gallois, qui a été saisi de cette affaire, n'a pas donné suite à la dénonciation du département.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ne sont pas des infractions la mise en vente de revues de pornographie dite douce, pour autant qu'elles ne se trouvent pas à la portée des mains des mineurs, la publicité faite pour des salons de massage, les placards publicitaires avec photos de femmes en sous-vêtements. Pourquoi n'est-ce pas illicite? Tout simplement parce que la loi a changé en 1992. Le législateur a, en effet, estimé que la simple commercialisation de revues pornographiques dites douces ou encore la seule publicité érotique ne sont pas de nature à troubler le développement de l'enfant. En d'autres termes, le législateur a voulu tenir compte de l'évolution des mœurs, tout en garantissant le développement sexuel paisible des jeunes – c'est la volonté affirmée de la loi. On peut le regretter, Monsieur le député Cyrille Fauchère, et puis d'autres peuvent, malheureusement, s'en réjouir.

En matière de répression des délits sexuels, un accent tout particulier est mis dans la traque des représentations pornographiques à caractère pédophile. Plusieurs opérations, menées conjointement par plusieurs polices, dont également la nôtre, ont été annoncées dans les médias. Les efforts du département se concentrent encore dans la répression de la prostitution illégale, c'est-à-dire de la pratique de la prostitution liée à la commission d'une infraction, telle que la traite d'êtres humains ou l'exploitation de l'activité sexuelle.

Récemment, le Grand Conseil a autorisé la police à mettre en place un système d'information en matière de prostitution, vous le savez, et, maintenant, d'autres interventions parlementaires, dirigées plutôt en direction du Département de la santé, mais que nous traitons d'un commun accord avec mon collègue Burgener, vont dans le sens aussi d'une réglementation de la prostitution en Valais, de manière à avoir une meilleure vue d'ensemble et peut-être aussi une meilleure défense des intérêts des personnes concernées.

Merci.

**16. MOTION**  
**der zweiten Kommission über die politischen Rechte,**  
**durch Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller,**  
**betreffend Abänderung des Artikels 87 in der**  
**Kantonsverfassung "Wahlmodus, Bedingungen der**  
**Wahlfähigkeit, Dauer der öffentlichen Ämter"**  
**(11.05.2004), (4.463)**

**HINTERLEGTER TEXT**

**ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller:*

Die zweite Kommission zum Gesetz über die politischen Rechte unter dem Präsidenten René Constantin hat diese Motion hinterlegt. Das Gesetz wurde an der letzten Session hier angenommen.

Damit endlich die generalisierte briefliche Abstimmung in unserem Kanton ab 2005 eingeführt werden kann, musste im Gesetz über die politischen Rechte bei den Gemeinderatswahlen mit Majorzsystem das einfache Mehr festgelegt werden. Dadurch stimmt das Gesetz mit der Kantonsverfassung überein.

Würden wir, wie bis anhin, die Gemeinderatswahlen nach absolutem Mehr durchführen, könnte das Wahlprozedere über mehrere Wochen, d.h. vom ersten Dezemberwochenende bis in den Januar gehen und das wiederum gestattet die Kantonsverfassung nicht.

Man hat es verpasst zuerst die Kantonsverfassung zu ändern und dann das Gesetz über die politischen Rechte. Jetzt müssen wir halt einen etwas komplizierteren Weg gehen, indem wir jetzt die Kantonsverfassung ändern und dann nochmals das revidierte Gesetz über die politischen Rechte korrigieren.

Die Kommission ist der Ansicht, dass Wahlen mit einem relativen Mehr, wie wir es jetzt im Gesetz beschlossen haben, unüblich sind und es Zufallsentscheide geben kann. Zufallsentscheide sind in einer Demokratie nicht gut und sind nicht der Volkswille. Aus diesem Grund muss die Kantonsverfassung abgeändert werden und im Artikel 87, Absatz 1,

## Lu-7-6

der Teilsatz "am ersten Sonntag im Dezember" gestrichen werden. Dadurch können die Wahlen in den November vorverschoben werden und die Gemeinden, die Majorzwahlen haben, wählen nach einer Korrektur im Gesetz wieder nach absolutem Mehr. Die Wahlen werden im November beginnen und können über drei Wochenenden gehen.

Sobald die Kantonsverfassung geändert ist, muss im neuen Gesetz über die politischen Rechte wieder das absolute Mehr bei Majorzwahlen verankert werden. Sind es doch immerhin noch gegen 30 Gemeinden, die die Gemeinderatswahlen nach Majorz durchführen und wir wollen keine "zufälligen" Gemeinderäte, sondern Gemeinderäte, die von einer Mehrheit der Bevölkerung gewählt sind.

Ich danke.

*Le président:*

M. le président du Gouvernement me fait savoir que le Conseil d'Etat a déjà accepté cette motion.

Cependant, le député (suppl.) Pierre-André Milhit demande la parole.

*M. le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

La commission, qui a proposé cette modification de la Constitution, a fait – on peut le dire – dans le minimalisme. Et quelle économie de mots puisqu'elle propose simplement de biffer cinq mots: "le premier dimanche de décembre"!

Nous avons vu, lors de l'élaboration de la loi sur les droits politiques, que la Constitution ne permettait pas d'apporter de vraies et profondes modifications. Nous devons bien nous pencher un peu sur la globalité de la question (qualification du citoyen, élection proportionnelle du Conseil d'Etat, circonscriptions électorales, etc.).

Alors, accepter cette motion équivaut, pour nous, à repousser sine die le débat que nous devons mener.

Le groupe socialiste a déposé une motion plus exigeante dans ce domaine sur deux questions: la qualification du citoyen et les circonscriptions électorales.

Il est possible de mener de front ces deux questions, sans avoir à saucissonner le débat pour deux ou trois mots. Le citoyen peut attendre autre chose que de se prononcer sur des confettis.

La loi sur les droits politiques a l'air aujourd'hui d'un prématuré..., on ne sait pas encore si elle sera bancale, bègue ou besogneuse. Puisseons-nous la mener à terme; ainsi, elle aura plus de force et moins besoin d'auxiliaires de survie et de compléments thérapeutiques.

Il n'y a pas d'urgence. Prenons la motion dans sa globalité et refusons cette motion qui porte seulement sur cinq mots. Travaillons correctement et évitons des allers-retours qui vont porter très, très loin le débat concernant la loi sur les droits politiques.

Je vous remercie.

*Le président:*

Cette motion étant combattue, nous votons.

**Lu-7-6**

**Par 48 voix contre 14, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 4.463 développée par la députée Verena Sarbach-Bodenmüller.**

*Le président:*

Nous avons ainsi épuisé l'ordre du jour.

Je vous remercie pour votre participation et vous souhaite un excellent appétit.

Santé et à demain!

**La séance est levée à 12 h 30 pour permettre aux divers groupes politiques de siéger.**